

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 2 juillet 2012**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

<u>Membres du Bureau</u>		<u>Organisme représenté ou titre de présence</u>	
M.	CANEVET Yves	CFDT	
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef	
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau	
M.	DURAND Denis	CGT	
Mme	FAUGE-WIIG Charlène	APCM	am
M.	POUZIN Gilles	CFTC	
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France	
Mme	FRERET Sandy	Représentante des collectivités territoriales	am
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI	
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales	
Mme	TASQUE Sophie	CGT-FO	m
M.	TAVERNIER Jean-Luc	Directeur général de l'Insee	
M.	VINCENT François	CFE-CGC	

Présidents de commission

Mme	BOUYGARD Françoise	Commission « Démographie et questions sociales »	m
M.	FRECON Jean-Claude	Cnerp- Evaluation du recensement de la population	m
M.	POLLIN Jean-Paul	Commission « Système financier et financement de l'économie »	m
M.	SCIBERRAS Jean-Christophe	Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »	m

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Secrétaire général du Cnis	
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee	
Mme	BOVAR Odile	Cnis	
Mme	CASES Chantal	Ined	m
Mme	CAUDRON Pascale	Cnis	m
M.	CHRISTINE Marc	Insee	am
M.	CLANCHE François	Insee	m
M.	CUNEO Philippe	Insee	am
Mme	LANTIN Henriette	Cnis	m
Mme	MARCHAND Sylvie	Insee	
M.	MOREAU Sylvain	SOeS-	
Mme	PINEAU Sarah	Société CAP	am

M.	ROUAULT Dominique	Cnis	m
M.	ROZES Stéphane	Société CAP	am
Mme	SEDILLOT Béatrice	Dares -	m
Mme	THIESSET Christine	Cnis	m
Mme	VIENNE Dalila	Secrétaire générale adjointe du Cnis	

Excusés

M.	DINET Michel	Conseil général de la Meurthe et Moselle
M.	GARNIER Olivier	Société Générale
Mme	LION Catherine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - Fnsea

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

MATIN

Introduction	3
I. Rapport du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement	3
II. Activité des commissions : thèmes traités au printemps et projets	12
III. Préparation du moyen terme 2014-2018 : démarche, thèmes prioritaires	19

APRES-MIDI

III. Actualités de la statistique publique	23
IV. Débat public : les orientations proposées par le groupe de travail	27
V. Conclusion.....	35

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT salue la présence de Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail », qui participe pour la première fois au Bureau élargi. Il informe les membres du Bureau du fait qu'Henri CHEYNEL, qui a quitté son activité professionnelle, ne participera plus au Bureau. Il sera remplacé au sein de cette instance par Jean-François LEQUOY, délégué général de la FFSA (Fédération française des Sociétés d'assurance), selon le principe d'alternance entre la FFB (Fédération Française Bancaire) et la FFSA s'agissant de la représentation de ces deux secteurs au sein du Bureau du Cnis.

En ce qui concerne l'APCM, Charlène FAUQUE-WIIG participera au Bureau au cours de l'après-midi, la titulaire et le suppléant étant indisponibles. Monsieur DINET sera représenté par Madame FRÉRET. Monsieur GARNIER est excusé, de même que Madame LION. Jean-Pierre DUPORT rappelle que Madame LION ayant fait part de son indisponibilité le mercredi, les réunions du Bureau ont été planifiées le lundi, puis le vendredi. Madame LION demeure néanmoins indisponible et le Président le regrette, en déplorant, plus largement que le monde agricole soit régulièrement absent des instances du Cnis. Jean-Pierre DUPORT salue également Sylvie MARCHAND, chef du département de l'action régionale de l'Insee, rapporteur de la commission « territoires », qui participe pour la première fois au Bureau. Fabienne ROSENWALD et Jean-Etienne CHAPRON ne pourront participer à la présente séance. Jean-Pierre DUPORT salue Dominique ROUAULT ainsi que Christine THIESSET, qui assurera l'intérim de Lisa FRATACCI durant le congé maternité de cette dernière.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir reçu un courrier de l'Assemblée des Départements de France, faisant état des préoccupations de l'ADF. Celles-ci prennent particulièrement d'importance dans un contexte de recherche de nouveaux équilibres de moyens entre l'État et les collectivités locales ainsi qu'entre les collectivités elles-mêmes. L'ADF souligne notamment son intérêt pour une meilleure connaissance des statistiques de l'emploi public et des finances locales. Jean-Pierre DUPORT rappelle avoir rencontré le DGFiP à ce sujet, en compagnie de Monsieur CUNEO, alors secrétaire général du Cnis. Jean-Pierre DUPORT déplore vivement que les services fiscaux figurent parmi les interlocuteurs les plus rétifs à l'écoute des préoccupations légitimes du Cnis, en vue de l'obtention de certaines informations qu'ils détiennent. Il sera peut-être souhaitable d'organiser une nouvelle rencontre avec le directeur général des finances publiques pour rappeler les préoccupations exprimées par les élus locaux, de même que par le rapport de Bernard VORMS sur les statistiques du logement, ainsi que par Yvon OLLIVIER, sur la territorialisation des dépenses de l'État. Il n'est pas satisfaisant de constater que les travaux du Cnis soient constamment ignorés de la sorte. Des efforts sont demandés à tous les acteurs et il n'est pas normal que les services de l'État soient les plus réticents. Une meilleure connaissance des finances locales constitue un réel enjeu pour la statistique publique, à l'heure où la décentralisation devrait franchir un nouveau pas. Jean-Pierre DUPORT souhaite que la situation évolue rapidement.

I. Rapport du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement

1. Présentation du rapport

Jean-Claude FRÉCON rappelle que le mandat confié au groupe de travail visait à proposer, après consultation de l'ensemble des utilisateurs des données du recensement, des modifications dans le questionnaire du recensement, en réponse à certaines évolutions de la société. Ces changements devaient tenir compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et être cohérents avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement. Le Cnis avait également formulé quatre contraintes :

- le strict maintien de la taille du questionnaire, qui constitue une nécessité économique mais aussi un impératif pour sa bonne compréhension et pour son acceptation par la population ;
- la nécessité de retenir des questions compréhensibles et acceptables par tous, étant entendu que les feuilles du recensement sont souvent remplies par les familles elles-mêmes ;
- l'impératif d'harmonisation internationale, qui doit de plus en plus être pris en compte dans la mesure où les statistiques s'élaborent au niveau européen ;

- la nécessité de prendre un décret en Conseil d'État si un nouveau thème était introduit dans le recensement.

D'autres contraintes ont été mises en avant au cours des débats, notamment la continuité des séries. Le délai de première diffusion de cinq ans, en cas de nouvelles questions, a aussi été rappelé. Le questionnaire est en effet basé sur des cycles de cinq ans afin de pouvoir enquêter dans toutes les communes de France.

Tous ces paramètres conduisent à la plus grande prudence dans les propositions d'évolution du questionnaire. Le groupe s'est d'ailleurs félicité que la plupart des personnes et organismes audités aient bien pris en compte ces contraintes et évité, dans l'ensemble, le piège de la surenchère. Cependant, ainsi que l'indique le mandat du groupe, elles ne sauraient interdire toute évolution : la société et la demande sociale évoluent, l'apport des sources complémentaires au recensement également.

Un groupe permanent restreint a été constitué autour de spécialistes de l'utilisation des données du recensement au sein des collectivités locales. La liste de ses membres figure en page 8 du rapport. Figurent dans ce groupe des représentants des grandes agglomérations (communauté urbaine de Toulouse, agence d'urbanisme de l'aire de Toulon, Institut d'urbanisme d'Île-de-France, etc.) ainsi que des représentants du Conseil général de la Loire et de la Caisse d'allocations familiales). Le CNRS, l'INRA, la DATAR étaient également présents. Enfin, sur la proposition de Chantal CASES, un chercheur de l'INED (Institut National d'Études Démographiques), Patrick FESTY, spécialiste des recensements dans divers pays d'Europe a été associé au groupe. Sur chaque thème investigué, les travaux du groupe ont ainsi commencé par un examen de la situation dans d'autres pays européens, ce qui a permis de faire surgir des questions nouvelles au sein du groupe.

Le groupe de travail s'est réuni à 11 reprises pendant une journée complète. 60 personnes appartenant à 40 organisations ou associations ont été auditionnées. S'y sont ajoutées des contributions écrites reçues par l'intermédiaire du site Internet. Tous ces travaux ont été rendus accessibles sur le site Internet. Un échange fructueux a ainsi pu avoir lieu et les travaux du groupe ont déjà fait l'objet d'un exposé devant deux des commissions du Cnis.

Les auditions ont été ouvertes aux personnes qui avaient manifesté leur souhait de contribuer aux débats au-delà des personnes ou organismes que le groupe avait jugé important de solliciter. Neuf thèmes ont été étudiés :

- les familles et la multi-résidence ;
- l'emploi et l'activité ;
- le parc de logements ;
- les origines géographiques et les migrations ;
- la mobilité résidentielle ;
- la santé et la dépendance ;
- la formation et la qualification ;
- les mobilités et les déplacements.
- les DOM.

Certains interlocuteurs, notamment des représentants d'organisations syndicales, ont souhaité être auditionnés de façon plus transversale, ce qui a été fait. Finalement, toutes les personnes et toutes les institutions qui l'ont demandé ont été entendues par le groupe de travail.

2. Enseignements tirés de la vision européenne

Jean-Claude FRÉCON indique que les exposés préparés par Patrick FESTY ont permis de tirer quelques enseignements globaux.

Il apparaît d'abord que les questionnaires des autres pays européens sont tous plus longs que le questionnaire français. La plupart des thèmes traités sont à la fois plus nombreux et plus détaillés dans les autres pays.

En deuxième lieu, les thèmes de la langue, de la religion et de la santé, qui sont absents du questionnaire français, sont présents dans le questionnaire de plusieurs pays européens. Ceux de la nationalité, de l'ethnicité et de l'immigration sont beaucoup plus détaillés dans la plupart des autres pays.

En troisième lieu, les thèmes de l'activité, de la profession et de l'emploi sont suffisamment détaillés en France pour permettre de codifier une PCS (profession et catégorie sociale) à quatre chiffres. Elles occupent dans le questionnaire français une place relative beaucoup plus importante (59 % du questionnaire en France contre 24 % en moyenne dans les autres pays européens).

En quatrième lieu, l'exception française est beaucoup moins marquée pour le questionnaire « logement », même s'il est parfois plus détaillé dans certains pays, comme en Italie. Aucun pays ne soulève de questions qualitatives sur l'état de confort ou de performance énergétique du logement. En revanche, le thème des déplacements est souvent plus détaillé qu'en France.

3. Les choix du groupe

Le groupe a fait six choix qui ont orienté ses propositions d'évolution du questionnaire.

Il préconise de privilégier les demandes qui répondent aux besoins d'information des décideurs locaux et d'éclairage des politiques locales. Le groupe a considéré que les interrogations relevant surtout des problématiques nationales devraient plutôt être renseignés par des enquêtes nationales, même lorsqu'elles concernent de petits effectifs peu représentés dans les échantillons.

Pour prioriser les attentes exprimées, le groupe a pris en compte l'ampleur de l'utilisation actuelle des données du recensement ou, à l'inverse, de la demande de données non satisfaites auprès du service statistique public et notamment des directions régionales de l'Insee.

Le groupe s'est par ailleurs efforcé d'éviter les doublons, en tenant compte de l'existence de sources administratives alternatives au recensement (enquêtes ou fichiers administratifs), qui, lorsqu'ils existent, comportent des informations adaptées aux besoins.

C'est pour cette raison que le groupe a choisi d'élargir légèrement son mandat en formulant des préconisations sur la diffusion de certaines sources statistiques alternatives au recensement.

Le recensement permet toutefois de rapprocher des données individuelles et des données relatives aux ménages, ce qui est rarement le cas des fichiers administratifs concernant les personnes.

Enfin, lorsque ni le recensement ni les sources administratives ni les enquêtes nationales ne permettent de répondre à des demandes importantes d'informations locales, il peut être envisagé de lancer une enquête adossée au recensement comme l'enquête « Familles Logement » réalisée en 2011. Le groupe a choisi d'émettre certaines propositions en ce sens.

S'agissant du calendrier prévisionnel de mise en œuvre, Jean-Claude FRECON indique que le groupe avait envisagé que les propositions d'évolution du questionnaire soient prises en compte dès le recensement de l'année 2014, soit dix ans après la mise en œuvre du dispositif actuel du recensement. Cela ne sera pas possible, notamment du fait de la nécessité d'un examen technique par les services concernés de l'Insee et de tests de faisabilité. De plus, un nouveau décret devra sans doute être pris en Conseil d'État compte tenu des obligations rappelées en introduction. Enfin, il faudra modifier l'ensemble des traitements informatiques des données. Dans le même temps, le recensement réalisé par Internet sera rendu possible. Le nouveau dispositif du recensement devrait donc pouvoir être mis en œuvre début 2015, ce qui suppose que toutes les décisions soient prises par le Cnis et par les autorités de l'État avant la fin de l'année 2013. Une fois ce dispositif mis en œuvre, les résultats issus des nouvelles questions ne pourront être publiés qu'en 2020 compte tenu de la durée de cinq ans de déroulement d'un cycle.

4. Analyse thématique des souhaits d'évolution

a. Préambule

Chantal CASES remercie le Cnis pour son soutien matériel et moral, notamment Henriette LANTIN, qui a réalisé un formidable travail. Elle remercie également les deux rapporteurs, François CLANCHE et Pascal OGER, dont la contribution aux travaux du groupe a été très importante. Elle précise que l'ensemble de l'argumentaire, qu'elle ne pourra détailler ici, figure dans le rapport. En troisième partie du rapport figure également une « simulation » de ce que deviendrait le recensement en retenant les propositions du groupe de travail.

b. *État civil, composition du ménage et multi-résidence*

Le premier thème correspond à la partie « classique » du recensement, une partie centrale, qui fait l'objet d'une utilisation locale importante. Les propositions sur ce thème sont de trois ordres. En premier lieu, la vie en couple et la manière dont le couple est organisé juridiquement ont semblé plus importants au groupe que le détail de l'état matrimonial de chaque personne. Aussi est-il proposé de supprimer la question 8 sur le statut matrimonial légal, qui est connu dans un certain nombre d'enquêtes au niveau national et au travers de données fiscales au niveau local, en complétant la question 7 sur la vie en couple pour distinguer, parmi les personnes vivant en couple, celles qui sont mariées avec leur conjoint actuel, celles qui sont unies par un Pacs et les autres.

En deuxième lieu, il a semblé indispensable de mieux connaître les compositions familiales. Il convient, à l'exemple de nombreux pays étrangers, de repérer les liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux, en aménageant la feuille de logement et notamment la liste des individus qui font partie du ménage (pages 2 et 3 de la feuille de logement), avec *a minima* une information sur tous les liens entre parents, enfants et conjoints.

En troisième lieu, les situations de multi-résidence, de plus en plus fréquentes, doivent être mieux connues, notamment pour les politiques locales du logement ou de la famille. Sous réserve de faisabilité technique, le groupe propose de repérer dans la liste des membres du ménage figurant sur la feuille de logement, les personnes qui occupent un autre logement pendant une part significative de l'année. Il paraît nécessaire d'effectuer *a minima* ce repérage pour les enfants faisant l'objet d'une garde alternée et sans doute dans les situations d'éloignement géographique dues à des raisons professionnelles.

c. *Origines géographiques, migrations et mobilité résidentielle*

Le Comedd¹ avait formulé des propositions dans son rapport sur ce thème, notamment pour demander de collecter dans le recensement des données permettant d'appréhender la deuxième génération de l'immigration, en recueillant des informations sur l'origine des parents. Le groupe a examiné ce point de façon très attentive et constaté l'absence de consensus parmi les personnalités et institutions consultées. Il y a vu un handicap important, en considérant cependant que la connaissance de l'origine géographique des personnes était utile, voire indispensable, dans certaines situations, pour l'analyse des discriminations.

Il a été démontré, lors des auditions, qu'en utilisant des données agrégées de plusieurs années d'enquêtes « emploi », il était possible de publier par zone d'emploi des nombres et des proportions d'immigrés ou de descendants d'immigrés, sans doute en distinguant les personnes originaires de l'Europe et des autres. Ces données seraient extrêmement utiles au cadrage de l'analyse des discriminations et le groupe recommande qu'elles soient régulièrement publiées et diffusées. De même, il est proposé que les micro-données constituées par l'empilement des enquêtes « emploi » ou de l'empilement des tableaux de composition des ménages des enquêtes « ménages » soient mises à la disposition des chercheurs, par exemple dans le cadre du réseau Quételet et si possible à la disposition de l'ensemble des utilisateurs sur le site insee.fr.

Par ailleurs, la question des origines géographiques, étendue à la question des origines sociales, pourrait être abordée dans une enquête associée au recensement. Cela permettrait d'aborder la question de façon plus large, plus acceptable et moins stigmatisante. Ce type de question a été soulevé dans l'enquête « familles logement » et n'a posé aucun problème.

A propos de la nationalité, le groupe propose de supprimer la question relative à la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises, après avoir constaté qu'elle n'était pratiquement pas utilisée au niveau local.

Une question se posait autour de la date de retour des personnes nées en France et ayant durablement séjourné à l'étranger. Il s'agit là d'une demande européenne que la France ne respecte pas correctement à ce jour. Le groupe propose, sous réserve d'une étude approfondie de faisabilité technique et que cet enrichissement ne se fasse pas au détriment des autres propositions du rapport, que la question relative à la date d'arrivée en France soit également posée aux personnes nées en France ayant effectué un séjour de plus d'un an à l'étranger. Elle n'est posée, actuellement, qu'aux personnes nées hors de France qui arrivent de l'étranger.

Concernant la mobilité résidentielle à l'intérieur du pays, il existe des sources administratives pouvant notablement améliorer l'information. Le groupe préconise que le ministère chargé de l'équipement diffuse largement les données locales issues de la source Filocom sur les logements et leurs occupants.

¹ Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations

d. Formation et diplômes

En ce qui concerne la formation et les diplômes, les propositions du groupe sont, là aussi, de plusieurs natures. Il faut s'adapter à l'évolution de la situation et notamment à la montée du niveau de diplômes dans les générations récentes. Il convient également de mettre le questionnaire du recensement en conformité avec la nomenclature européenne. Pour cela, le groupe propose de réviser la nomenclature des réponses à la question 9 relative aux diplômes obtenus.

La question de la formation en alternance, qui connaît un développement significatif, doit être mieux repérée dans le questionnaire et le groupe propose qu'il soit précisé, dans la question 4 relative à l'inscription dans un établissement d'enseignement, « y compris formation par alternance sous contrat ». Dans la question 10 relative à la situation principale, les 2^{ème} et 3^{ème} modalités actuelles seraient remplacées par trois modalités : « apprentissage ou formation en alternance sous contrat », « élève », « étudiant ou en stage dans le cadre des études ». Ce principe permettra de distinguer les élèves et les étudiants, dont les besoins et les caractéristiques sont très différents.

D'autres sujets ont été abordés mais abandonnés, pour diverses raisons, notamment le repérage du décrochage scolaire, sujet pour lequel aucune meilleure solution que les approximations actuelles n'a été trouvée. Le groupe s'est posé des questions autour de la meilleure connaissance du lieu de scolarisation et d'étude, en souhaitant que cette connaissance se base sur des données administratives. Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur disposent en effet de bases de données très larges et délocalisées sur les élèves et les étudiants. Le groupe recommande que ces bases de données, même incomplètes actuellement, soient mises à la disposition du public et si possible étendues, dans les années à venir, à l'ensemble des établissements.

e. Emploi et profession

La discussion a été approfondie en ce qui concerne l'emploi et de la profession, qui représentent une part majoritaire du bulletin individuel. La principale question posée portait sur une possibilité d'allègement du questionnaire associée à la diffusion des données locales issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il a semblé prématuré de supprimer les questions permettant une codification de la PCS à quatre chiffres pour l'échéance 2015. Le groupe recommande néanmoins que la diffusion des données locales issues des DADS soit largement étendue en rendant accessibles sur le site Internet de l'Insee les tableaux de résultats ainsi que des bases de micro-données accessibles à tous et des fichiers pour les chercheurs. Un travail juridique est nécessaire afin de préciser tout cela.

La possibilité de calculer, grâce au questionnaire, une approximation du taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail), a également été évoquée. Le groupe a examiné cette question avec attention. Il lui a semblé toutefois que cela eût consisté à courir après une chimère, pour deux raisons. En premier lieu, le recensement ne constitue pas une source conjoncturelle. En deuxième lieu, le taux de chômage au sens du BIT ne sera jamais approché de manière parfaite.

Le groupe recommande que l'Insee étudie la possibilité d'utiliser la technique des « petits domaines » à partir de l'enquête « emploi » et d'autres sources afin d'estimer le chômage au sens du BIT sur des zonages à façon, notamment sur les communautés d'agglomération.

S'agissant des questions d'emploi, le groupe a formulé des propositions exprimées notamment par l'Insee et la Dares. Elles permettent une légère diminution de la taille du questionnaire. Il s'agirait d'abord de supprimer la taille de l'entreprise pour les non-salariés, dans la mesure où l'appariement avec le répertoire Sirene permet le plus souvent de coder la PCS sans cette question. Il s'agirait aussi de reformuler les questions de statut, de position professionnelle et de fonction principale afin d'améliorer leur efficacité dans la codification de la catégorie sociale. Il s'agirait enfin d'adapter les questions 25 et 29 pour en faire une seule, commune aux salariés et non-salariés. Seul le questionnaire français pose en effet à trois reprises la question de la profession. La codification de la modalité spécifique des agents publics serait précisée afin d'améliorer cette partie. Il est proposé d'ajouter la question relative à la supervision du travail afin de mieux codifier la PCS et d'améliorer la comparabilité internationale des professions. Enfin, sous réserve d'études plus approfondies et de la mise à disposition du fichier des DADS, la question relative à la fonction principale pourrait être supprimée, à terme, du bulletin individuel du recensement, ce qui permettrait de gagner de la place et de faire de la place à d'autres sujets.

S'agissant du type de contrat et du statut de l'emploi, qui ont été beaucoup discutés, le groupe a envisagé de supprimer les questions correspondantes mais y a renoncé. Il propose de simplifier la question relative au type de contrat pour distinguer les contrats à durée indéterminée des autres. Les emplois aidés ont souvent changé de dénomination et de contenus, ce qui ne permet pas de produire des séries qui « collent » à la réalité de la réglementation. Comme pour la version précédente du questionnaire, il est proposé d'ajouter

une modalité à la question relative au temps de travail afin de distinguer les temps partiels de 80 % et plus de ceux de moins de 80 %. Cette question pourrait ainsi être mieux utilisée. A terme, ces deux questions pourraient être supprimées, à condition de montrer qu'elles ne comportent pas de variabilité géographique significative toutes choses égales par ailleurs, ce qui ne semble pas acquis.

f. Santé et dépendance

Le groupe s'est arrêté assez longuement sur les questions de santé et de dépendance dans la mesure où il existait de fortes demandes en la matière, notamment du fait de la déconcentration des compétences en matière de santé, et parce que le département constitue l'échelon local qui met en œuvre l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le groupe propose d'introduire le thème de la santé et de la dépendance dans le recensement en ajoutant en priorité deux questions éprouvées du « mini-module » européen sur la santé : une question générale sur la santé perçue et une question sur les gênes ou le handicap dans l'activité. Sous réserve d'espace disponible, la question 2 de ce mini-module, portant sur l'existence de maladies chroniques, pourrait être ajoutée en seconde priorité, ainsi qu'une question sur les besoins d'aide, là aussi en deuxième priorité. Sur ce sujet, le groupe considère également qu'une enquête adossée au recensement, avec un échantillon construit pour permettre une restitution des résultats à l'échelon départemental, serait utile à l'ensemble des acteurs locaux. Par ailleurs, le groupe estime qu'il serait utile de distinguer dans les tableaux de restitution les résidences de personnes âgées, qui ne sont pas distinguables des autres logements actuellement.

g. Caractéristiques du parc de logements

En ce qui concerne le logement, le groupe a formulé plusieurs propositions importantes. Le Cnis a déjà beaucoup travaillé sur ce thème, notamment au travers du groupe de travail sur le « mal-logement ». Les propositions ont fait l'objet d'une forte unanimité. Il s'agit de fusionner les questions sur le type de construction (page 1 de la feuille de logement) et le type de logement (page 4) en une seule question située en page 1, remplie par l'agent-enquêteur.

Dans la question 6 relative au statut d'occupation, les propriétaires-accédants seraient séparés des non-accédants, afin d'éclairer la situation économique des propriétaires. Le groupe n'a pas souhaité modifier le traitement du viager, bien que cette question ait été abordée. La question de la performance énergétique du logement et des sources d'énergie est importante. Une question a été ajoutée à propos des pompes à chaleur à la question 10 et sur le bois à la question 11 relative aux modes de chauffage, pour des raisons évidentes liées au développement de ces sources d'énergie.

Le groupe propose d'accroître les usages possibles des données du recensement dans deux domaines. Il souhaite que soit saisi l'étage du logement (renseigné en page 1 mais non saisi actuellement) pour pouvoir améliorer notamment la connaissance des problèmes de mobilité des personnes âgées. Le questionnaire permettrait ainsi de connaître l'âge d'un occupant, l'étage du logement et la présence ou non d'un ascenseur, ce qui est extrêmement important pour les politiques locales. Le groupe propose aussi d'étudier la possibilité de rapprocher dans les fichiers de diffusion les logements qui appartiennent à un même immeuble, ce qui permet d'étudier la composition socio-démographique de l'immeuble. Il propose de remplacer l'actuelle question 9 sur les salles de bain par une question 12 : « le logement dispose-t-il d'une ou plusieurs salles de bain ou salles d'eau et, si oui, combien » ? Une question pourrait aussi être ajoutée concernant la climatisation, qui n'est posée actuellement que dans les départements d'outre-mer : « ce logement dispose-t-il d'au moins une pièce climatisée ? ». La feuille de logement des DOM pourra ensuite être alignée sur celle de la métropole, tout en posant une question utile sur le thème de la dépendance et pour apprécier le confort du logement d'une manière générale. Enfin, le groupe propose d'ajouter une question qualitative permettant d'apprécier l'état du logement. Cette question mérite encore d'être étudiée dans son contenu mais le groupe de travail juge important de pouvoir repérer des indications de défauts de qualité du logement, facilitant la mise en œuvre de politiques locales d'amélioration du logement.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, le groupe estime qu'un complément d'information devra être recueilli auprès de spécialistes du logement dans les DOM. Il semble en tout cas possible d'aligner la feuille de logement des DOM sur celle de la métropole. Une petite difficulté pourrait subsister en Guyane. Il n'existe pas de demande des directions régionales de l'Insee quant au maintien de l'exception des DOM.

h. Transports et déplacements

Les transports et déplacements constituent un sujet important pour le recensement et en forment un « noyau dur ». Il apparaît nécessaire, plus encore que pour d'autres thèmes, de disposer de séries longues pour les modèles de déplacements. Le groupe s'est donc montré assez prudent. Il a cependant jugé nécessaire de proposer de remplacer, dans la question 21 du questionnaire individuel, la modalité « pas de transport » par « pas de déplacement ». Il préconise d'ajouter à la modalité « marche à pied » les transports dits « doux »

(roller, patinette), qui se développent beaucoup en ville. La modalité unique actuelle « deux roues » serait remplacée par deux modalités distinctes, « vélo » et « deux-roues motorisé » afin de suivre, là aussi, l'évolution des usages. Dans la question 12 de la feuille de logement, les tranches actuelles du nombre de voitures seraient remplacées par la question suivante : « les habitants du logement disposent-ils d'une voiture ? Si oui, combien ? Cela permettrait de gagner de la place. Enfin, il est proposé de supprimer la question 13 relative au nombre d'emplacements de stationnements. Cette question est en effet très peu utilisée car imprécise.

En deuxième priorité, il a semblé que le recueil d'informations sur les modalités de déplacement des étudiants serait utile aux aménageurs locaux. Jusqu'à présent, seules les modalités de déplacement sur le trajet domicile-travail sont connues. Il serait possible de poser la même question pour les déplacements entre le domicile et le lieu d'étude mais un certain nombre de vérifications techniques seraient nécessaires, notamment afin de vérifier que ceux qui travaillent tout en suivant des études ne se seront pas en difficulté sur cette question, qui serait alors susceptible d'introduire des ruptures de série dans l'analyse des moyens de transport domicile-travail. Sous réserve d'une étude spécifique, le groupe estime cependant qu'il faudrait étendre les modalités de la question 21 aux élèves et aux étudiants.

5. Débat

Remerciant Jean-Claude FRÉCON et Chantal CASES, ainsi que les rapporteurs du groupe, pour le travail très important qu'ils ont effectué, **Jean-Pierre DUPORT** juge intéressant le travail de comparaison qu'a conduit le groupe avec la situation européenne ainsi que la recherche de sources alternatives en France. Il serait de son point de vue utile d'élargir la base de comparaison avec l'Europe à d'autres enquêtes, à commencer par l'enquête « logement ».

Jean-Pierre DUPORT suggère aussi de ne pas utiliser le terme de « caissière ».

Il pourrait en effet être reproché aux promoteurs de l'enquête de donner l'impression de considérer que les employés de caisse sont nécessairement des femmes.

Les mots utilisés dans le questionnaire devront, d'une façon générale, être choisis avec soin afin de ne pas exposer le recensement à des accusations de sexisme.

Hervé SAINT-SAUVEUR indique avoir trouvé la présentation très intéressante. Il souhaite savoir comment a été tracée la limite séparant ce qui relève du recensement et ce qui relève d'enquêtes *ad hoc*.

Denis DURAND exprime sa satisfaction devant le travail impressionnant conduit par le groupe, aboutissant à des propositions prudentes d'évolution du questionnaire. La CGT avait identifié des préoccupations prioritaires dans l'évolution du questionnaire. Il s'agissait notamment de veiller au fait que la dimension sociale ne soit pas éclipsée. Elle a le sentiment d'avoir été entendue. Sans doute faut-il y voir à la fois la qualité du travail du groupe et la convergence des positions défendues par la CGT avec celle adoptée par d'autres acteurs.

Roxane SILBERMAN salue la qualité du travail réalisé, qui est remarquable et très complet, dans le cadre de contraintes fortes. Elle indique avoir particulièrement apprécié l'éclairage européen proposé sur chaque question. Une contrainte avait été imposée dans le mandat concernant la taille du questionnaire dont on voit dans le rapport qu'il est particulièrement court par rapport à ceux d'autres pays. Elle souhaite savoir de quelle façon le groupe a perçu cette contrainte et quel en sera le résultat. Elle considère qu'il en découlera un certain nombre de difficultés dans la mesure où ceci se traduit par la proposition d'utilisation d'autres sources et de réalisation d'enquêtes associées, ce qui représentera d'autres contraintes importantes, notamment sur le plan budgétaire. Enfin, Roxane SILBERMAN constate que dans d'autres pays, l'immigration occupe une place beaucoup plus importante. Si elle peut comprendre la prudence dont le groupe a fait preuve sur cette question, qui ne fait guère l'objet d'un consensus, elle estime que cette question ne manquera pas d'être posée à nouveau dans les prochaines années..

Françoise BOUYGARD signale que la commission « démographie et questions sociales » a eu le plaisir d'entendre une présentation du rapport du groupe par Monsieur OGER. La commission s'est dite très satisfaite de voir que les sujets relatifs au logement et à la santé occupaient une place qu'ils n'avaient pas antérieurement dans le recensement.

Sylvie MARCHAND indique qu'au sein de la commission « territoires », où le rapport a également été présenté, des débats sont apparus sur la question de la santé. Des divergences y sont apparues parmi les membres de la commission, notamment sur la question de la « santé perçue » et sur la possibilité d'exploiter de telles données.

Chantal CASES convient qu'il serait intéressant d'élargir la comparaison internationale aux enquêtes, d'autant plus qu'il existe un système d'enquêtes Eurostat présentant une grande cohérence entre les différents pays concernés. Une grande différence entre les recensements européens et le recensement français réside dans l'existence, dans d'autres pays, de registres ou de micro-recensements. Ce point a été évoqué et pris en compte au cours des séances de travail du groupe, même s'il n'en a pas été rendu compte en détail dans le rapport.

Jean-Pierre DUPORT souhaite savoir si, dans les autres pays européens, le renseignement du questionnaire est effectué par les personnes seules (ce qui est le cas en France) ou en présence de l'agent-enquêteur.

Chantal CASES précise qu'en règle générale, le principe retenu est le même dans les autres pays, c'est-à-dire que le questionnaire est rempli par la personne seule, en l'absence de l'enquêteur.

Le groupe a examiné l'utilisation actuelle des données du recensement au niveau local, ce qui a permis de mettre en évidence les données demandées et celles qui ne sont pas utilisées. Le fait de disposer d'un site Internet et de services qui répondent aux questions au sein des directions régionales constitue une source extrêmement utile de ce point de vue. Les besoins des politiques locales ont également été entendus, ce qui a permis d'effectuer un certain nombre de tris. Les données disponibles dans les grandes enquêtes et dans les sources de données administratives ont été étudiées avec attention. Tout ceci a permis de tracer des limites de façon très empirique entre ce qui pouvait relever du recensement et ce qui pouvait relever d'enquêtes *ad hoc*, compte tenu des contraintes existantes (notamment la taille du questionnaire). S'agissant de cette contrainte de taille, le groupe a préféré ne pas mettre en cause la demande qui lui était faite, de peur de s'éloigner trop rapidement de la demande.

Les contraintes de coût suffisent certainement à justifier un tel principe, même si Chantal CASES considère que la nécessité de remplir un bulletin de 4 pages ne constituerait pas une difficulté pour les personnes interrogées. Les enquêtes associées ne signalent aucune véritable difficulté de cet ordre, si l'on prend en compte leur taux de réponse. Le groupe a mesuré très soigneusement, double décimètre en main, les questions qu'il proposait de supprimer et effectué un pré-travail de maquettage afin de s'assurer du respect de la contrainte de taille. Dans la proposition du groupe correspondant à ses premières priorités, le bulletin individuel présente la même taille que le bulletin actuel, sans « tricher » sur la taille des polices. En ce qui concerne la feuille de logement, les modifications pourraient s'avérer importantes en termes de maquettage. La question du financement des enquêtes associées se posera, comme pour toute source de données pour laquelle des développements sont proposés.

Les enquêtes associées au recensement fournissent des données détaillées concernant de très grands échantillons, pour un coût unitaire inférieur aux enquêtes classiques. Cette possibilité mérite donc d'être examinée, par comparaison avec le lancement d'une enquête classique sur échantillon.

Les questions d'immigration et d'ethnicité ont donné lieu à une certaine prudence. Le groupe a cependant eu à cœur de formuler des propositions complémentaires qui lui semblaient consensuelles, en termes de diffusion de données d'enquête et de réalisation d'enquêtes adossées au recensement.

Le débat qui a eu lieu au sein de la commission « territoires » à propos des questions de santé n'était pas un débat d'opportunité : tous les participants ont jugé important de disposer de données relatives à la santé à un niveau territorial fin, compte tenu des besoins des départements, des Agences régionales de santé et des grandes communautés d'agglomération. Le débat portait sur la capacité à donner, par des questions simples et auto-administrées une représentation utile aux décideurs politiques de la santé des personnes. La question abordée est largement tranchée dans le monde de la santé publique. Les interlocuteurs du groupe ont été rassurés sur ce sujet.

Jean-Claude FRÉCON souligne qu'il est très difficile, en matière de santé, d'obtenir des informations précises, basées sur des critères précis, alors même que la santé est avant tout ressentie par les individus. C'est ce qui a guidé la préconisation du groupe à ce sujet, qui fait exception au principe consistant à faire reposer les données collectées sur des indicateurs aussi objectifs que possible. Jean-Claude FRECON revient également sur la place des différents thèmes dans le recensement français par rapport à d'autres recensements européens. La partie haute du tableau de la page 42 présente une comparaison du nombre

de questions posées (« n ») et de la place qu'elles prennent dans le questionnaire (en centimètres) dans différents pays européens. Les six premiers pays mentionnés (France, Angleterre, Irlande, Portugal, Hongrie et Roumanie) effectuent un recensement sur le mode « traditionnel », c'est-à-dire comme en France. L'Espagne et l'Italie renseignent des registres de population, ce qui constitue un système distinct. En Allemagne, le recensement est effectué sur un échantillon représentant 10 % de la population, quelles que soient les communes. En France, le questionnaire représente une taille de 93 centimètres, ce qui représente la plus petite taille à l'échelle européenne. Certains pays comme l'Allemagne et l'Italie affichent une taille trois fois plus élevée. Des pays tels que l'Angleterre, le Portugal et la Hongrie ont un questionnaire dont la taille est deux fois plus élevée que celle du questionnaire français. L'Espagne dispose d'un questionnaire dont la taille est supérieure de 30 % à celle du questionnaire français. La contrainte de taille a néanmoins été respectée, même si Jean-Claude FRÉCON signale une petite « frustration » du fait de la nécessité d'envisager la suppression d'une question chaque fois qu'il était envisagé de donner satisfaction à un organisme qui souhaitait l'ajout d'une question. Enfin, il remercie vivement Chantal CASES, co-Présidente avec lui du groupe de travail, qui était présente lors d'un nombre plus élevé de réunions. Il remercie aussi François CLANCHÉ et Pascal OGER, rapporteurs du groupe, ainsi que les membres de celui-ci, qui ont participé à ses réunions de façon assez régulière. L'audition de 60 personnes requiert une solide organisation et Jean-Claude FRÉCON salue également, à cet égard, la contribution précieuse d'Henriette LANTIN.

Jean-Pierre DUPORT demande à Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, de quelle façon l'Institut envisage la suite des opérations. La commission « Emploi » ne s'est pas encore penchée sur le dossier mais Jean-Pierre DUPORT indique qu'il souhaiterait soumettre le rapport à l'approbation du Bureau au cours de la présente séance afin de ne pas retarder la suite de la démarche.

Jean-Luc TAVERNIER remercie les co-Présidents du groupe de travail pour le travail effectué. Il salue le fait que ces derniers soient parvenus à « gérer la frustration » découlant des contraintes acceptées par le groupe. Il suggère également que le spectre de la comparaison européenne soit élargi. Il se demande s'il y a lieu, dans un contexte de moyens contraints, d'envisager l'augmentation de la taille des questionnaires du recensement. Le fait que certains sujets soient difficilement traités par l'outil du recensement constitue une idiosyncrasie nationale.

Plusieurs sujets doivent être traités par la méthodologie des « petits domaines » et l'Insee a cette nécessité présente à l'esprit. Jean-Luc TAVERNIER ne voit aucune réserve à l'approbation du rapport au cours de la présente séance. Pour le reste, la mise en œuvre des évolutions proposées pourrait être soumise à des contraintes de moyens : coûts de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage mais aussi concurrence qui pourrait se faire jour entre l'évolution du recensement et d'autres projets. Ce chantier ne pourra être envisagé avant 2015, compte tenu notamment du projet Homère, qui doit permettre de refondre certains processus et introduire la collecte multi-modes à grande échelle. Une question qualitative sur le logement devra à l'évidence être testée, de même qu'il faudra vérifier l'intérêt d'une harmonisation de la feuille « logement » pour les départements d'outre-mer, en termes d'analyse bénéfiques/coût. Enfin, Jean-Luc TAVERNIER demande confirmation de la nécessité de modifier le décret pris en Conseil d'État pour introduire la question relative à la santé.

François CLANCHÉ le confirme.

Jean-Pierre DUPORT juge nécessaire de ne pas minimiser le problème du temps passé par les individus au moment de remplir le questionnaire. Ce point ne doit pas être négligé et peut-être même des analyses « psychologiques » devraient-elles être conduites afin de préciser l'impact de la longueur du questionnaire sur la disposition à le remplir. Rien ne dit, en tout cas, que les personnes seront disposées à remplir un feuillet recto-verso supplémentaire. Jean-Pierre DUPORT considère aussi qu'il existe des avantages et des inconvénients à proposer une feuille spécifique à l'outre-mer. Il y a sans doute là un facteur psychologique à prendre en compte et peut-être faudra-t-il approfondir la réflexion à ce sujet.

François CLANCHÉ exprime, en tant que chef du département de la démographie de l'Insee, que d'importants travaux seront à mener pour l'évolution du questionnaire. Les grands principes sont écrits mais de nombreuses questions doivent encore être rédigées dans le détail. Il faudra aussi s'assurer du fait que les évolutions proposées sont acceptées par les citoyens et répondent aux attentes des utilisateurs du recensement. A titre d'illustration, l'ANAH (Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) a proposé au groupe de travailler sur le questionnaire car elle sait quels défauts elle souhaite identifier dans le logement. Sans doute l'Insee retiendra-t-elle cette proposition de coopération. Le décret devra être modifié en Conseil

d'État car le texte actuel mentionne la liste des thèmes abordés dans le recensement (parmi lesquels la santé ne figure pas). Ceci représentera un travail significatif. Par ailleurs, l'ensemble des chaînes informatiques devront être changées en faisant cohabiter l'ancien questionnaire et le nouveau questionnaire, ce qui représentera également un travail considérable. Il conviendra de préciser à quel rythme ces modifications peuvent être mises en œuvre. Le recensement constitue une opération obligatoire. Pour le moment, 97 % des concitoyens acceptent de répondre. François CLANCHE ne se dit pas convaincu que le taux de réponse serait inchangé si la durée nécessaire pour remplir le questionnaire était accrue. S'agissant des départements d'outre-mer, deux réactions contraires ont été constatées. Certains habitants de ces départements affirment leur spécificité, qu'ils souhaitent voir reconnue, tandis que d'autres souhaitent au contraire être traités de la même manière que les habitants de la métropole. Cette deuxième réaction paraît, selon les premières remontées recueillies, majoritaire. Actuellement, seules quatre questions diffèrent dans les deux feuilles de logement. D'une façon générale, un calendrier de travail sera défini dès le mois de septembre avec pour objectif de rendre le nouveau questionnaire applicable dès 2015.

Jean-Pierre DUPORT suggère qu'en ce qui concerne l'outre-mer, le choix à faire soit dicté par l'examen de la réalité. La Guyane pose certainement des problèmes particuliers, de même que Mayotte. Le Président du Bureau propose que celui-ci approuve le rapport et qu'un point soit fait lors de la réunion du Bureau du mois de décembre sur les options retenues par le département « démographie » de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER estime qu'il sera sans doute un peu tôt pour aborder ces sujets au mois de décembre.

Jean-Pierre DUPORT propose, dans ce cas, qu'un point soit fait lors de la réunion du Bureau qui aura lieu au printemps 2013.

Jean-Claude FRÉCON rappelle qu'un passage en Conseil d'État requiert du temps. Il demande si cette étape peut être préparée sur la base du texte actuel.

Jean-Pierre DUPORT le confirme. Si des sujets importants se faisaient jour du point de vue de cette étape nécessaire, le Bureau pourra être informé lors de ses prochaines réunions, étant entendu qu'il se réunit environ tous les trois mois.

Le rapport relatif à l'évolution du questionnaire du recensement est approuvé à l'unanimité.

II. Activité des commissions : thèmes traités au printemps et projets

1. Commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail

Jean-Christophe SCIBERRAS indique avoir participé à une seule réunion de la commission après avoir succédé à Raoul BRIET à la Présidence de cette formation. Remerciant l'équipe du secrétariat du Cnis pour son appui dans l'organisation des réunions, il souligne que des interventions très intéressantes ont eu lieu par exemple à propos des services à la personne.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'il s'agissait d'une demande de la Cour des Comptes.

Jean-Christophe SCIBERRAS indique qu'un enseignant-chercheur de l'université de Lille a « cadré » le débat à ce sujet, ce qui a permis de mieux réfléchir aux évolutions nécessaires. Cette méthode lui paraît pertinente ; il faut toujours expliquer les enjeux sociétaux des statistiques présentées. Pour le reste, Jean-Christophe SCIBERRAS fait part d'une interrogation d'ordre général sur les délais, qui lui ont paru assez longs, entre la prise de commandes et la réalisation d'une enquête.

Jean-Pierre DUPORT confirme l'intérêt d'aborder la question des informations sur l'emploi public, qui fait partie des sujets proposés pour la commission.

Dalila VIENNE indique que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'un groupe de travail peut être constitué sur tout sujet.

2. Commission Démographie et Questions sociales

Françoise BOUYGARD indique que la commission « Démographie et questions sociales » a procédé en deux temps. Dans un premier temps, lors de sa réunion du 3 mai, la commission a rendu deux avis d'opportunité, l'un sur le module secondaire « SRCV 2013 » (pour la 5^{ème} vague) et l'autre sur l'enquête SHARE. Des débats assez longs ont eu lieu à propos de ces avis d'opportunité, notamment aux fins de savoir qui porte l'enquête SHARE. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer et les principales inquiétudes ont reçu une réponse en séance. La commission continuera d'examiner ce sujet puisque son avis sera sollicité quant à l'opportunité de réalisation de la « 6^{ème} vague ».

La commission a également coutume d'inscrire à l'ordre du jour de ses réunions un ou deux thèmes précisément délimités. Un débat assez nourri a eu lieu à propos de l'évolution du questionnaire du recensement de la population. Pour le reste, le principal thème de la réflexion portait sur les pratiques culturelles. Lors de la précédente réunion, un journaliste avait été convié afin d'évoquer les prix à la consommation et d'introduire le débat. Le 3 mai, un universitaire a rempli ce rôle concernant les pratiques culturelles. Deux présentations ont eu lieu. La première a porté sur des travaux statistiques conduits au plan européen dans le cadre des travaux d'experts autour d'un « Essnet » d'Eurostat. Ces travaux ont pour objet de réfléchir aux concepts permettant de mesurer l'emploi dans le champ de la culture. Ils aboutissent à une représentation sous forme de « mandala ».

Dans un deuxième temps, Olivier DONNAT, du ministère de la culture, a éclairé les questions qui se posent à propos de l'enquête relative aux pratiques culturelles des Français réalisée tous les trois ou quatre ans par le ministère. L'évolution des supports des pratiques culturelles et leur dématérialisation conduisent aujourd'hui les promoteurs de cette enquête à s'interroger quant à la nécessité d'une refonte substantielle de son questionnaire.

A titre d'illustration, pour renseigner les pratiques de la lecture, les questions portaient traditionnellement, dans un souci d'objectivation, sur le nombre de livres achetés. Or la lecture peut aujourd'hui être effectuée en dehors du support que constitue le livre et trouver des supports dématérialisés, nouveaux ou non (liseuses électroniques, ordinateurs...). Il en est de même pour l'activité consistant à regarder la télévision. Les questions ont été peu nombreuses au cours de cette partie de l'après-midi, tant les présentations faisaient surgir des interrogations dans différentes directions, nécessitant du recul pour faire le tri parmi ces pistes de réflexion. La commission va continuer de procéder en distinguant des questions « courantes » liées aux avis d'opportunité et des thèmes de discussion. Un prochain thème de discussion pourrait être relatif à l'immigration et à l'intégration – sujet qui revient régulièrement au cours des discussions. Françoise BOUYGARD signale que les participants sont nombreux au sein de la commission (40 participants par exemple lors de la réunion du 3 mai). Elle indique s'interroger sur la représentativité des personnes qui participent aux réunions de la commission. A titre d'exemple, des questions reviennent très fréquemment sur la territorialisation des données d'enquête. Peut-être une représentation plus « institutionnalisée » des collectivités locales devrait-elle être recherchée afin de faire émerger des points de vue partagés par plusieurs territoires sur ces questions.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'un contact soit établi avec le directeur de l'Assemblée des Départements de France afin d'étudier cette remarque. Il peut effectivement être intéressant d'entendre le point de vue d'autres départements français. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT estime qu'il sera intéressant que la commission revienne, lors d'une prochaine réunion, sur le suivi des différents rapports, qui ont été nombreux dans le champ de la commission « démographie et questions sociales ». Il indique douter de l'investissement de l'Insee quant à la connaissance des associations, de même qu'il se dit prudent quant aux suites qui pourront être données par la DGFIP au rapport « logement-construction ». Ces rapports ont été rédigés et il est important que le Cnis soit informé des suites qui y seront apportées, en 2013 ou dans le cadre des avis de moyen terme.

Roxane SILBERMAN indique qu'à sa connaissance, la question du financement de la 5^{ème} vague de l'enquête SHARE est loin d'être résolue. Une partie des financements nécessaires a été mobilisée grâce à un reliquat non dépensé de l'INSERM. L'autre partie n'est pas financée à ce jour. Il s'agit d'une enquête européenne appelée à devenir une infrastructure européenne. Pour participer au consortium européen, la

France doit être en mesure d'assurer la pérennité de l'enquête pour au moins deux vagues, ce qui n'est pas acquis à ce stade. Par ailleurs, Roxane SILBERMAN souhaite savoir si la réflexion conduite par la commission sur les thèmes de l'immigration est liée aux enquêtes associées au recensement. Elle s'interroge, plus largement, quant à la façon dont les enquêtes nouvelles qui seraient associées au recensement seraient discutées dans cette commission.

Françoise BOUYGARD précise que lors de la réunion du 3 mai, il n'a été question que de la 5^{ème} vague de l'enquête SHARE, pour laquelle un avis d'opportunité était demandé. Le thème de l'immigration et de l'intégration sera préparé en septembre vue de la prochaine réunion de la commission. Il s'agit de débattre des travaux qui existent et de ceux qui devraient voir le jour ou être poursuivis aux yeux des membres de la commission.

3. Commission Système financier et Financement de l'économie

Jean-Paul POLLIN indique que la réunion de printemps de la commission a essentiellement été consacrée à la présentation du rapport portant sur la comptabilité bancaire par activité, qui faisait suite à un précédent rapport sur les groupes financiers. Rappelant que ce rapport a déjà été présenté en Bureau, Jean-Paul POLLIN indique que la commission bancaire a annoncé qu'elle ferait désormais figurer dans son rapport des informations agrégées sur la comptabilité par activité. L'Insee a promis d'explorer la possibilité de mettre en place un compte d'activité pour la banque de détail, ce que Jean-Paul POLLIN appelle une « maquette » de la banque de détail. Il se dit en effet beaucoup de choses à propos de la banque de détail, notamment quant à sa faible rentabilité supposée, qui nécessiterait d'y ajouter une banque spéculative. Il a aussi été décidé de donner une publicité à ce rapport et la commission avait envisagé qu'il puisse être traduit en anglais.

Jean-Pierre DUPORT note qu'une solution sage a été trouvée à ce sujet : un résumé du rapport sera traduit en anglais, ce qui permettra de tenir compte de contraintes de coût.

Jean-Paul POLLIN poursuit en indiquant que la commission souhaitait poursuivre le dialogue avec la profession bancaire sur ces questions liées à la banque de détail.

Ce dialogue est assez mal engagé, notamment parce que le secteur bancaire attend des évolutions institutionnelles possibles dans ce domaine. Il ne semble guère désireux, en outre, de discuter de ce sujet.

Jean-Paul POLLIN le regrette, jugeant souhaitable une plus grande transparence sur cette question, pour les investisseurs mais aussi pour la recherche, dans la mesure où une connaissance des comptes de la banque de détail et des autres activités bancaires permettrait d'effectuer des travaux plus « sérieux ».

La commission s'est également intéressée, lors de sa réunion de printemps, à l'endettement des collectivités locales. Si l'endettement de l'État est assez bien connu, tant en termes de détention qu'en termes de maturité, il n'en est pas du tout de même de celui des collectivités locales. Or cette question fait l'objet de débats importants, en écho par exemple aux difficultés de financement supposées des hôpitaux. Il serait donc intéressant de recueillir des informations complémentaires quant à la structure de cet endettement et à son origine. Jean-Paul POLLIN note aussi avoir lu dans la presse des propos étonnants tenus par des représentants de collectivités locales quant à l'évolution du coût de l'endettement de ces collectivités. L'une d'elles se serait ainsi endettée à un taux de 3 %, là où le coût de l'endettement public est beaucoup plus élevé.

La commission a évoqué le renouvellement de l'enquête relative au patrimoine des ménages par catégorie et à sa liaison éventuelle avec le travail en préparation au plan européen à ce sujet.

S'agissant des projets en cours ou à venir, la commission reviendra sur la question du financement des collectivités locales et les personnes déjà sollicitées ont accepté de revenir au sein de la commission lors de la session d'automne. La commission fera également le point sur le bouclage macro-financier réel et la nouvelle base de la comptabilité nationale. Enfin, elle fera le point sur l'enquête « micro-crédit » qui a été lancée et de premiers chiffres devraient pouvoir être communiqués par la Banque de France.

Jean-Pierre DUPORT approuve l'intérêt porté par la commission à l'endettement des collectivités locales, étant entendu que les finances des collectivités locales seront de plus en plus encadrées à l'avenir.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir participé il y a trente ans à des réunions d'organisations européennes évoquant le problème des collectivités territoriales à l'échelle mondiale. Il y apparaissait que même les pays

les plus « démocratiques » tels que la Grande-Bretagne et l'Allemagne encadreraient les finances locales de façon beaucoup plus forte que la France. Le problème de l'endettement revêt un intérêt central à ce sujet. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT estime que la profession bancaire a intérêt à faire preuve de la plus grande transparence. C'est sans doute cette qualité qui permettra à ce secteur d'éviter des mesures autoritaires.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France participe à l'ensemble de ces travaux et approuve les orientations évoquées par le Président POLLIN. La Banque de France publie déjà d'assez nombreuses données concernant les collectivités locales, même si elles manquent parfois de visibilité. Il y a là un axe d'intention très fort. La situation est un peu plus compliquée concernant les administrations de sécurité sociale et notamment les établissements publics de santé. La Banque de France a lancé, dans le cadre de ses relations avec les grands groupes bancaires, un recensement de ce type de crédit. Ses premiers résultats seront connus à l'automne, notamment sur les hôpitaux. La Banque de France dispose de premières données en ce qui concerne le micro-crédit. Une synthèse en sera publiée dans le rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée, qui sera présenté par le Gouverneur de la Banque de France lors d'une conférence de presse le 11 juillet.

S'agissant de la séparation des métiers bancaires, Jacques FOURNIER indique que les travaux pourront reprendre sur la base des propositions de la Commission Vickers (Grande Bretagne) et des travaux du groupe de travail de la commission européenne présidé par Erkki Liikanen (gouverneur de la Banque de Finlande) sur la séparation éventuelle des activités. Celui-ci doit rendre son rapport en septembre 2012.

Gilles POUZIN s'interroge sur l'opportunité médiatique, ou sur le plan de l'actualité, d'une liaison du travail engagé par la commission concernant la publication de données agrégées par la commission bancaire d'une part et la comptabilité par ligne de métier d'autre part. Il serait utile de savoir dans quel horizon la commission bancaire envisage la publication de données agrégées par ligne de métier. S'agissant de l'endettement des collectivités locales, Gilles POUZIN indique de mémoire avoir lu dans la presse, à de nombreuses reprises, des articles sur les emprunts « à risque », voire « toxiques » souscrits par les collectivités locales, dans lesquels des élus locaux indiquaient avoir souscrit des emprunts assortis d'un taux « facial » bas (par exemple 3 %), avec des taux d'intérêt indexés qui ont cependant progressé de 60 % en dix-huit mois dans la mesure où ils étaient indexés sur la parité entre l'euro et le franc suisse.

Le rapport BARTOLONE sur les prêts dits « toxiques » a ponctué ce débat en évoquant toutefois des chiffres très vagues quant aux taux d'intérêt pratiqués.

Jean-Paul POLLIN indique avoir compris que la commission bancaire publierait les statistiques par ligne de métier dans son prochain rapport statistique, lequel est désormais publié en deux temps, avec un rapport général puis un rapport statistique à proprement parler, à l'automne. Les données relatives à la comptabilité par activité devraient donc être disponibles à l'automne. La commission bancaire collecte déjà ces données banque par banque. Elles pourraient être présentées sous une forme agrégée, ce qui constituerait un progrès. Jean-Paul POLLIN indique ne pas être informé des informations évoquées à propos de l'endettement des collectivités locales. Les représentants des collectivités n'ont pas évoqué ce sujet. La DGFIP n'a pas non plus attiré l'attention de la commission sur les statistiques disponibles à ce sujet. Une partie de la discussion a failli dériver puisqu'il ne devait être question, du point de vue de la commission, que du financement des investissements des collectivités locales, étant entendu que leur budget de fonctionnement doit être financé sans déficit. Jean-Paul POLLIN indique ne pas avoir envisagé de demander des statistiques sur les emprunts « toxiques ». Il s'agissait d'en savoir davantage sur l'origine des financements, puisqu'il est envisagé que les plus grandes collectivités locales viennent sur les marchés pour se financer.

Jean-Pierre DUPORT ne se dit pas certain de la nécessité d'approfondir le sujet des « emprunts toxiques » des collectivités locales car il sera sans doute très difficile d'obtenir des informations fiables à ce sujet.

Gilles POUZIN en convient. Cet aspect pourrait néanmoins être pris en compte en essayant de connaître l'origine de la dette, le taux d'intérêt pratiqué et les échéances des prêts, afin d'orienter la lecture des statistiques recueillies et d'éviter que celles-ci n'induisent en erreur leurs destinataires.

4. Commission Entreprises et Stratégies de marché

Lionel FONTAGNÉ indique que la commission a d'abord examiné, lors de sa réunion de printemps, l'enquête sur les prix de transport du fret ferroviaire. Cette nouvelle enquête, lancée par le service statistique du ministère de l'écologie, a été demandée par un ensemble d'utilisateurs afin d'obtenir une vision plus complète des évolutions des prix de différents modes de transport. Il s'agit d'un point très important du point de vue des politiques de transport. La commission a ensuite évoqué un sujet complexe, qui lui a pris davantage de temps et sur lequel elle devra sans doute revenir : la refonte des statistiques d'entreprise annuelles en France (chantier RESANE). Un point d'étape de ce chantier a été présenté. Dans une première phase, des enquêtes annuelles sectorielles (enquêtes annuelles de production) ont été réalisées afin d'alimenter le dispositif. La deuxième phase prévoyait de définir les contours de groupes, c'est-à-dire d'entreprises ayant un sens du point de vue économique et non seulement en termes d'unités légales. Le groupe de travail SALUSTRO avait considéré qu'il existait une sorte de « grand écart » entre les objets de l'analyse économique et l'objet d'observation statistique, calé sur le SIREN des entreprises. Par ailleurs, ce travail s'inscrit dans la loi de modernisation de l'économie qui définit des catégories d'entreprises. Ce travail suppose une approche préalable du profilage des groupes et un exposé assez complet a été présenté à la commission sur ce sujet. Il s'agit de rassembler les unités légales contrôlées par une même tête de groupe, celle-ci formant l'objet pertinent pour l'analyse statistique et l'analyse économique. L'Insee a publié au printemps dans *Insee Première* les premiers résultats du profilage. Y apparaissent ainsi les résultats « grandeur nature » de cette démarche, dont il ressort que le système productif est plus concentré qu'il ne le paraissait jusqu'à présent, ce qui est assez logique au regard de la méthode utilisée. Lionel FONTAGNE signale aussi que l'Insee coordonne un vaste travail européen financé par Eurostat sur le profilage dans le cadre d'un Essnet (regroupement sur une base volontaire d'instituts statistiques européens réunis par un sujet d'intérêt commun). Sept pays (dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse) participent à ce travail. L'objectif de ce projet est, pour l'Insee, d'obtenir une vision panoramique de ce qu'il se passe dans les autres pays. Il s'agit aussi, pour l'Institut, de faire avancer la démarche et les principes qu'il défend puisque le projet a aussi pour objectif de définir une méthode qui sera employée au niveau européen (du moins, dans un premier temps, dans les sept pays engagés) et appliquée aux 500 plus grands groupes européens. Il convient de noter que l'Insee a un rôle de leader sur ce sujet.

La réunion de printemps de la commission s'est terminée en évoquant les « chaînes d'activité mondiales », terme qui recouvre la question de l'externalisation d'activités (les « délocalisations ») par les entreprises. Il s'agira de comprendre quels sont les emplois supprimés, comment l'organisation de l'entreprise évolue et de quelle manière tout ceci s'organise. Il y a là une source d'information importante, même si les données recueillies sont essentiellement de nature qualitative.

Enfin, la commission a évoqué la question de « l'armoire numérique sécurisée », selon le nom donné à ce dispositif qui permettrait aux entreprises de déposer dans une base de données sécurisée les informations qui leur sont régulièrement demandées par les administrations. Celles-ci pourraient ainsi y puiser en évitant de soumettre les entreprises à des demandes redondantes.

La commission envisage d'organiser, sous la forme d'une « inter-commission » avec la commission « développement durable », une réunion sur la responsabilité sociétale des entreprises. Après quelques difficultés pour trouver une date commune, il est envisagé d'organiser cette réunion. L'examen d'autres sujets (commerce extérieur et intra-statistiques, recherche et innovation, artisanat) est envisagé mais rien n'est décidé à ce stade.

Patrick DUCHATEAU réaffirme que le travail relatif au passage de la notion d'unité légale à celle de groupe au sens économique intéresse beaucoup le Medef, compte tenu notamment de la plus grande transparence que de tels travaux permettront concernant les entreprises. Cette méthode facilitera aussi la comparaison des données à l'échelle européenne et mondiale. Il conviendra cependant de faire œuvre de pédagogie à ce sujet, d'autant plus que le terme « entreprise » sera toujours utilisé, même si les contours donnés à cette notion évoluent. Le projet « d'armoire numérique sécurisée » présente par ailleurs un grand intérêt pour les entreprises, notamment dans le BTP, pour les appels d'offres. Il faudra là aussi que les notions de base soient explicitées.

Jean-Marc BÉGUIN ne croit pas que l'ANSE (armoire numérique sécurisée) soit utilisée pour les appels d'offres dans son acception actuelle. Il était envisagé initialement de regrouper dans ce coffre-fort électronique tous les documents que les entreprises doivent fournir lorsqu'elles doivent répondre à un appel d'offres. Ce principe n'est plus retenu à ce stade.

François VINCENT note que le profilage s'est développé au niveau français et progresse au plan européen mais François VINCENT souhaite savoir s'il existe un projet visant à offrir une vision comparable des groupes au plan mondial.

Jean-Marc BÉGUIN indique qu'à sa connaissance, il n'existe rien, à ce stade, sur le plan statistique. Un vaste projet international, le LEI (*Legal Entity Identifier*), prévoit cependant d'enregistrer toutes les entreprises et tous les liens noués entre elles. Si ce projet, conduit à l'initiative du G20, se concrétise, un répertoire mondial des groupes devrait voir le jour. Pour l'heure, il n'existe que les bases privées, qui n'ont aucune prétention à l'universalité.

Jacques FOURNIER souligne qu'il est essentiel, pour la stabilité financière, de disposer au plan mondial d'un registre général des opérations et de ceux qui les effectuent. Ce projet, *Legal Entity Identifier*, vise à donner un code unique au niveau mondial à chaque contrepartie d'une transaction sur titre et sur instrument dérivé. Il devrait voir le jour en mars 2013. La Banque de France fait partie du groupe technique associé à ce projet, qui ferait l'objet d'une déclinaison nationale. Le projet impliquera des évolutions informatiques et technologiques importantes.

Jean-Luc TAVERNIER souhaite des précisions sur ce qui doit être achevé en mars 2013.

Jacques FOURNIER précise qu'un code unique devra avoir été défini, à cette échéance, pour toutes les contreparties. Tel est déjà le cas aux États-Unis. Les Américains ont en effet mis en œuvre, dans le cadre du Dodd-Frank Act, le code ISO 2412 défini sur le même principe. Forts de cette avance et de leur position prééminente au sein d'instances telles que la Banque des Règlements Internationaux et le FSB (Financial System Board, organisme qui réunit les ministères des finances, les autorités de contrôle des marchés bancaires et d'assurance au plan mondial), ils appuient fortement le projet en vue de sa mise en œuvre rapide.

Hervé SAINT-SAUVEUR confirme que les banques internationales se préparent activement à ce projet.

Lionel FONTAGNÉ précise que la commission a longuement discuté la compréhension par le grand public des sujets qu'elle a évoqués. L'avis adopté par la commission insiste notamment sur la nécessité de faire preuve de pédagogie autour de ces thèmes, en donnant une grande visibilité aux conséquences des évolutions envisagées sur l'ensemble des dispositifs stratégiques (enquêtes structurelles et conjoncturelles, statistiques du commerce extérieur, de recherche, etc.). La question de la qualité des données issues d'ESANE a été abordée en soulignant la nécessité, là aussi, d'informer les utilisateurs. Enfin, l'harmonisation des données issues de l'enquête annuelle de production et de l'enquête sectorielle annuelle a été évoquée. Sur tous ces points, des efforts de communication devront être consentis.

5. Commission Services publics et Services aux Publics

En l'absence de Pierre-Yves GEOFFARD, Président de la commission Services publics et Services aux Publics, **Pierre AUDIBERT** indique que la commission a principalement traité, au cours de la réunion de printemps, la question des statistiques relatives aux personnes handicapées. Un responsable du secteur social de l'Assemblée des Départements de France a expliqué à la commission en quoi les statistiques disponibles étaient à la fois suffisantes et insuffisantes pour la connaissance de cette population. Un représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine a ensuite expliqué que les départements disposaient d'informations sur les bénéficiaires des aides, sans connaître précisément les bénéficiaires potentiels de celles-ci. Un exposé a été présenté par un représentant de la DEPP (ministère de l'éducation nationale) et par un représentant du service statistique du ministère de l'enseignement supérieur sur l'accès des personnes handicapées au système scolaire et universitaire. Ces exposés ont montré qu'il existait aujourd'hui des données issues de sources administratives permettant de suivre l'accès au système éducatif des personnes handicapées. En dernière partie de réunion, l'opportunité de plusieurs enquêtes a été examinée. En ce qui concerne « l'enquête santé européenne », qui résulte d'un règlement qui sera définitivement adopté en février 2013, accolé à l'enquête « santé » française, la commission a demandé un report de l'examen d'opportunité compte tenu du décalage de dates entre la décision européenne et la capacité du Cnis à émettre un avis d'opportunité.

Un exposé proposé par la DEPP aura lieu à l'automne au sein de la commission. Un arrêté ministériel a mis en place l'identifiant national des élèves, ce qui permettra en principe d'effectuer des enquêtes de panel sur l'ensemble de la scolarité. Les autres sujets n'ont pas encore été discutés avec Monsieur GEOFFARD.

6. Commission Évaluation du Recensement de la Population

En l'absence de Jean-Claude FRECON, Président de la commission, **Dalila VIENNE** indique que la commission a procédé à ses travaux habituels du 1^{er} semestre. Elle a d'abord dressé un bilan de la collecte au titre du recensement 2012. Au titre des difficultés rencontrées, quelques contentieux, mais pas plus qu'habituellement, ont été signalés. Un important travail a été effectué sur le répertoire informatisé des logements (RIL), avec les responsables locaux de ce répertoire. Un manuel de référence devrait être mis en ligne au cours de l'été. Enfin, la commission suit le projet Homere de collecte de recensement par Internet.

7. Commission Territoires

Sylvie MARCHAND indique avoir participé pour la première fois à la réunion de la commission « Territoires » au mois de mai. Outre l'évolution du questionnaire du recensement, deux autres sujets ont été traités : la production de données au carreau, d'une part ; les nouveaux bassins de vie d'autre part. En ce qui concerne la diffusion de données au carreau, l'Insee annonce la diffusion d'une trentaine d'indicateurs d'ici la fin de l'année. Cette diffusion répondra à de fortes attentes de la part des agences d'urbanisme et des acteurs de terrain. La commission a confirmé l'orientation consistant à produire et diffuser davantage de données, notamment dans les domaines de l'immobilier, du foncier et du logement. En ce qui concerne les bassins de vie, la méthodologie a évolué par rapport à celle qui prévalait avec l'inventaire communal. Les bassins de vie 2012 reposent sur la base permanente des équipements (BPE). La commission envisage d'aborder la question de l'utilisation de l'espace, sujet délicat en ceci qu'il mobilise de nombreuses données (issues notamment de la statistique agricole) en vue, en particulier, de mesurer l'étalement urbain.

Elle a enfin reçu des demandes émanant de parlementaires ou du Conseil économique et social environnemental en vue d'explorer des sujets tels que les dépenses territorialisées de l'État ou la statistique dans les départements d'outre-mer.

Jean-Pierre DUPORT souhaite que la dimension qualitative de l'étalement urbain ne soit pas omise lorsqu'il sera question de la consommation des terres. A titre d'illustration, maintenir des cultures de salades et de poireaux dans la plaine de Montesson n'a pas les mêmes conséquences que de rogner quelques hectares sur la plaine de la Beauce en bordure du plateau de Saclay.

8. Commission Développement durable

Sylvain MOREAU indique que la réunion de printemps de la commission « développement durable » a permis de faire le point sur le thème de la croissance verte, à travers deux exposés. L'OCDE a présenté la liste des indicateurs élaborés par groupe de travail *ad hoc*. Des indicateurs utilisés par ailleurs, comme les indicateurs d'empreinte, y figurent. Il existe aussi un projet de construction d'une comptabilité qui permettrait de prendre en compte la pression exercée sur les actifs naturels. L'autre exposé concernait les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire des emplois verts. Un travail conjoint est mené par l'Insee et le SoeS concernant la régionalisation de ces emplois. Des questions ont également été soulevées sur les emplois induits et la commission entend se pencher sur ce sujet au cours des années qui viennent.

La commission de concertation sur les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable a ensuite présenté, en la personne de Philippe LE CLEZIO, un bilan et des pistes d'évolution des indicateurs et principes du développement durable. Sylvain MOREAU rappelle qu'il a été envisagé de dresser, en fin d'année, un bilan de la façon dont les travaux relatifs aux indicateurs expérimentaux ont été conduits ces dernières années, sans oublier d'évoquer les possibilités de mise en œuvre de ces indicateurs.

Enfin, deux enquêtes ont reçu un avis d'opportunité favorable. La première, présentée par le SSP, porte sur la forêt privée, ce qui a donné l'occasion de rappeler les difficultés de coordination des travaux du SSP avec l'ex-IFN (inventaire forestier national), qui a fusionné avec l'IGN. Il est prévu de présenter lors d'une prochaine réunion du Cnis un panorama de l'ensemble des statistiques forestières. Le deuxième avis d'opportunité a porté sur l'enquête Phebus (Performance de l'habitat, équipement, besoins et usagers de l'énergie), qui doit permettre de fournir une description de la performance énergétique des habitats et une

meilleure connaissance des ménages en situation de précarité énergétique, tant du point de vue du logement que de celui du transport. Cette enquête devrait débiter sur le terrain fin 2012 ou début 2013.

III. Préparation du moyen terme 2014-2018 : démarche, thèmes prioritaires

Jean-Pierre DUPORT rappelle que les membres du Bureau et les Présidents de commission seront invités à participer aux entretiens prévus en fin d'année pour dresser le bilan de l'exercice de moyen terme précédent. Ils seront également sollicités afin de faire connaître les réunions qui leur semblent devoir être organisées afin de préciser les enjeux et les contenus du prochain exercice de moyen terme.

Odile BOVAR confirme que les thèmes prioritaires présentés ci-après, établis à titre provisoire, seront approfondis lors des entretiens auxquels seront conviés les membres du Bureau et les Présidents de commission au 2^{ème} semestre 2012. Cette consultation aura également pour objet d'affiner le champ de la concertation qui doit avoir lieu en 2013. Il conviendra ultérieurement de préciser si les thèmes retenus seront traités dans le cadre de rencontres, au sein des commissions ou en inter-commission, ou encore au sein de groupes de travail. L'exercice de moyen terme pour la période 2014-2018 ne part évidemment pas d'une page blanche. Le Cnis permet, au fur et à mesure de ses travaux, de dessiner les contours des sujets à traiter dans une perspective de moyen terme.

Les sujets prioritaires identifiés à ce stade (sans que l'ordre de leur mention ne corresponde à une hiérarchie) sont les suivants.

- **Mondialisation, compétitivité et économie des territoires**

Des travaux existent sur l'organisation mondiale du système productif et des capacités de production des territoires ce qui suggère que la statistique publique apporte déjà beaucoup d'information. Les questions de compétitivité soulèvent des enjeux de connaissances qu'il convient de mieux éclairer, en particulier pour la compétitivité « hors-prix ». Il pourra s'agir d'éclairer des facteurs d'innovation (technologie ou d'autres natures). La question du lien entre l'économie des territoires et la mondialisation fait l'objet de nombreux travaux de recherche mais les connaissances font souvent défaut, notamment pour identifier sur les territoires les facteurs de résilience, qui constitueraient autant d'éléments de référence utiles aux acteurs pour développer l'attractivité des territoires. Enfin, la connaissance du financement du système économique français pourrait être approfondie, avec un éclairage particulier sur l'interdépendance des financements à l'échelle internationale.

- **La connaissance des parcours individuels**

Si la connaissance des parcours individuels ne constitue pas totalement un sujet nouveau, il convient de s'interroger sur les efforts à produire. Les trajectoires observées dans l'emploi ou entre l'emploi et le non-emploi constituent un sujet de préoccupation bien identifié. D'autres sujets ont été évoqués plus récemment au sein de groupes de travail concernant la santé et les itinéraires professionnels. Les questions de revenus ont aussi fait l'objet de travaux mais l'analyse plus approfondie des situations d'inégalité passe par une meilleure connaissance des parcours individuels.

- **Modes de vie et modes de production à l'ère du numérique**

L'exemple cité au cours de la présente réunion concernant l'analyse des pratiques culturelles ne constitue qu'une illustration parmi d'autres des impacts de la diffusion des outils numériques, qui reconfigurent les modes de production et les modes de vie. La statistique publique doit apporter des éclairages plus complets sur ces aspects, notamment sous l'angle des inégalités entre différentes populations. Il semblerait également qu'il existe des disparités importantes entre la situation française et la situation d'autres pays européens sur ce point.

- **Connaissance des territoires**

L'accès aux services au public doit être mieux connu, en distinguant différents types de populations ou différents types de territoires. Certains services structurent de façon importante le cadre de vie et le bien-être des populations. Leur examen pourrait être élargi en étudiant le périmètre des services publics du point de vue des opérateurs qui s'interrogent aujourd'hui sur leur modèle économique. Il y a là une opportunité pour observer cette offre de services plus ou moins mutualisée.

La connaissance des revenus et du pouvoir d'achat des ménages, suivant les territoires, constitue un autre sujet d'intérêt. Les ménages tendent à s'éloigner des villes en espérant une amélioration de leur pouvoir d'achat. Des informations complémentaires apparaissent nécessaires afin de mieux connaître les facteurs explicatifs de ces stratégies résidentielles qui mettent en jeu notamment des populations vulnérables et précaires.

La connaissance territorialisée des dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que leur financement constitue un autre point important. De nombreuses données restent à construire à ce stade.

Il est proposé de rechercher une meilleure connaissance, du point de vue économique, des effets d'entraînement des grandes aires urbaines sur les autres types de territoires. S'il est souvent question du rôle moteur des métropoles dans le développement, il conviendra d'éclairer le débat sur cette question par des éléments statistiques.

Enfin, la stratégie européenne UE2020 renvoie à des axes de politiques publiques qui requièrent une connaissance territorialisée de ces enjeux. Cette stratégie est utilisée pour l'allocation des fonds structurels dans les différentes composantes. Or les données sont plus ou moins disponibles et plus ou moins comparables d'une région européenne à une autre.

- **Énergie et climat**

Le thème « énergie et climat » doit être envisagé dans un cadre plus large en faveur d'un mode de vie et d'une croissance soutenable.

Les orientations présentées dans la note, à ce sujet, sont loin de faire le tour de la question, qui comporte notamment une part importante liée à l'eau. Le sujet concerne, dans son ensemble, le secteur productif comme le secteur public.

Par ailleurs, deux thèmes abordés au sein des commissions peuvent être rattachés à l'exercice de moyen terme. Il s'agit des nouvelles formes d'emploi d'une part et de la responsabilité sociétale des entreprises d'autre part.

Odile BOVAR souligne que, quel que soit l'endroit où ces sujets pourront être traités, il sera important de se doter d'une grille d'analyse systématique qui passe en revue des thèmes transversaux tels que :

- le développement durable ;
- les questions territoriales (en incluant les DOM) ;
- la dimension européenne (en explicitant la « demande européenne ») ;
- la question des politiques publiques, très présente lors des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'exercice précédent de concertation relatif au moyen terme ;
- la question de l'accès à la statistique publique pour les différents utilisateurs ;
- les effets des innovations méthodologiques et technologiques introduites peu à peu dans les opérations statistiques (le projet Homère constituant un exemple de telles évolutions, notamment en vue de faire davantage dans un contexte de moyens contraints).

Jean-Pierre DUPORT propose que les observations des membres du Bureau soient portées par écrit afin que le sujet soit rediscuté lors de la réunion du 3 octobre prochain. Le sujet pourra ensuite être de nouveau abordé lors de la réunion du 3 décembre. Jean-Pierre DUPORT invite, plus largement, les membres du Bureau à identifier les sujets qui leur semblent nécessiter l'organisation de rencontres ou la constitution de groupes de travail. Il indique avoir d'ores et déjà la conviction qu'une réunion devra être organisée sur le thème des territoires. Ce principe avait suscité un vif intérêt à la Mutualité lors de l'exercice de moyen terme précédent. Les sujets précis sur lesquels cette réunion sera centrée pourront être identifiés ultérieurement.

Soulignant la grande utilité du travail présenté, **Denis DURAND** souhaite que le chapitre relatif à la dimension européenne fasse l'objet d'échanges importants. Un exercice méthodologique utile consisterait notamment à comparer les perspectives du moyen terme français avec le programme du moyen terme européen, qui court de 2013 à 2017. Il existe des instruments qui devraient permettre d'identifier les points de convergence et de divergence éventuels entre ces deux démarches. Un thème transversal ressort de plusieurs sujets de réflexion ou de travaux déjà engagés : la question du travail (nouvelles formes d'emploi,

parcours individuels, impact des nouvelles technologies, observation des conditions de travail, évolution des risques physiques et psychologiques liés au travail). Ce thème pourrait sans doute être l'occasion d'une rencontre afin de croiser différents regards. Denis DURAND fait part du plein accord de la CGT quant à la nécessaire réflexion sur la mise à disposition des informations auprès des utilisateurs. L'accès des chercheurs aux données individuelles pourrait notamment faire l'objet d'un groupe de travail dans le cadre du moyen terme. Enfin, Denis DURAND fait part de l'accord complet de la CGT s'agissant de la nécessité d'un examen, sous plusieurs angles, de la question des territoires.

Jean-Pierre DUPORT signale qu'une première présentation du moyen terme européen aura lieu lors du Bureau du mois d'octobre.

Situant son propos sur le plan méthodologique, **Hervé SAINT-SAUVEUR** estime qu'il serait intéressant d'inscrire les priorités du Cnis de façon globale et systématique dans un horizon de moyen terme affirmé, au sein duquel les membres du Bureau pourraient effectuer des choix, un peu à l'image de ce qui a été fait pour le recensement. Si tous les thèmes cités présentent un vif intérêt, il faudra s'assurer de la possibilité de les traiter tous et de l'absence d'oubli d'autres thèmes.

Roxane SILBERMAN ne voit pas apparaître la notion de ségrégation résidentielle dans la première liste de thèmes prioritaires présentée. Il lui paraît important d'examiner ce sujet dans une perspective de moyen terme. Elle indique avoir compris que les « thèmes transversaux à traiter au sein de thématiques spécifiques » seraient abordés à la faveur de l'exploration d'autres sujets, sans faire l'objet d'une réflexion spécifique. Or l'Europe, notamment, lui paraît devoir faire l'objet d'une réunion centrée sur ce thème, compte tenu des impacts multiples de la montée en puissance de l'appareil statistique européen. S'agissant de l'accès aux chercheurs, Roxane SILBERMAN note que l'évolution des formes d'accès à la statistique publique est mentionnée comme un sujet transversal. Ce sujet lui semble devoir être examiné dans une perspective plus générale car les modes d'accès de façon générale évoluent fortement et ceci ne concerne pas que les chercheurs. Le sujet de l'accès sécurisé mis en place pour les chercheurs est sans doute moins connu au-delà de cette population. En outre, depuis que cet accès a été mis en place, des questions se font jour tant sur les données qui peuvent y être accessibles que sur le périmètre des utilisateurs. Enfin, l'articulation du système sécurisé français à un réseau sécurisé européen en construction mériterait une discussion de portée plus générale.

Yves CANEVET propose de relier le thème visant la connaissance des parcours individuels et la question des nouvelles formes d'emploi ainsi que celle des inégalités. Il existe en effet des thématiques communes au croisement de ces trois sujets. Yves CANEVET signale aussi l'attention qui doit être portée aux parcours de vie et des parcours personnels, à côté des parcours professionnels. Le thème du numérique lui semble par ailleurs pouvoir être articulé avec la question des libertés publiques. Une interrogation plus large se dessine quant à l'impact du numérique sur les relations de travail (opportunité de développement des coopérations et nouvel instrument de contrôle potentiel). Enfin, Yves CANEVET considère que le thème de l'investissement socialement responsable pourrait être rattaché à celui de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Jean-Paul POLLIN juge important le thème de la compétitivité, qui soulève de nombreuses questions, par exemple quant aux implications de cette notion, à sa mesure, etc. Le rattachement de questions financières à ce thème lui paraît une bonne idée. En quoi, par exemple, le système financier handicape-t-il (ou contribue à) la compétitivité de l'économie française ? Enfin, Jean-Paul POLLIN note que la phrase « *un autre thème concerne les risques financiers liés à l'interdépendance entre pays des conditions de financement de ces économies* » semble artificiellement placée là où elle se trouve. Il propose de la rattacher au dernier point, qui consisterait ainsi à évoquer le système financier d'un point de vue structurel et du point de vue de son instabilité. Le système financier peut apporter une contribution à la croissance mais représente aussi une fragilité du système productif, ces deux aspects étant liés. A titre d'illustration, si le système financier peut constituer une source de financement des PME en France (ce qu'il faudra étudier), il pourrait aussi, dans certaines circonstances, être à l'origine de phénomènes de rationnement pour ces entreprises.

A défaut de limiter le nombre de thèmes retenus, **Jacques FOURNIER** juge important que chaque thème corresponde à un champ aussi bien délimité que possible. Il voit une marge de progression de ce point de vue. Il lui semble également important que les thèmes retenus soient en phase avec les préoccupations économiques, sociales et financières des cinq années à venir : il s'agit de répondre aux attentes de la société et non aux besoins des statisticiens. Les thèmes de la compétitivité et de l'attractivité lui paraissent

effectivement devoir être retenus de ce point de vue. Le thème de l'instabilité financière est intéressant mais est traité dans de nombreuses autres instances, ce qui pourrait conduire à faire des choix plus sélectifs.

Pierre AUDIBERT rappelle que le Cnis sera pris par le temps, ce qui nécessitera d'avancer assez rapidement dans la liste des thèmes retenus, faute de quoi l'organisation à mettre en œuvre pour ce travail ne sera pas initiée suffisamment tôt. Aussi propose-t-il que les membres du Bureau adressent assez rapidement au secrétariat du Cnis les thèmes qu'ils souhaiteraient voir traiter dans le cadre de rencontres ou de groupes de travail. Odile BOVAR prendra ensuite contact avec les membres du Bureau et les Présidents de commissions afin de préciser l'organisation à mettre en place.

Odile BOVAR indique avoir pris note des premières réactions des membres du Bureau et des Présidents de commission. Elle précise qu'au-delà des membres du Bureau, des Présidents et des rapporteurs de commissions, la consultation conduite pour l'exercice de moyen terme sera élargie à d'autres interlocuteurs extérieurs. Le Cnis se met en ordre de marche dès le mois de juillet afin de pouvoir réaliser une large part de ce travail à l'automne, auquel cas un premier cadrage pourra être proposé avant la fin de l'année. Il s'agit d'examiner les thèmes à anticiper en priorité. Il appartiendra ensuite aux statisticiens d'identifier les voies de réponse pertinentes, étant entendu que ces réponses ne résideront peut-être pas toujours dans de nouvelles enquêtes. Elles pourront aussi passer par des exploitations nouvelles de travaux existants.

En ce qui concerne l'Europe, il conviendra d'être vigilant afin que le sujet soit traité de façon concrète, en vue de formuler un avis général sur cette question si cela apparaît pertinent. Il s'agit, dans un premier temps, d'analyser les thèmes à retenir et pour quelles raisons ils doivent être. La question des traitements statistiques à prévoir se posera dans un second temps.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que le Cnis travaille, à ce sujet, sur un terrain déjà bien vivant du fait notamment du travail des commissions. Il ne s'agit pas de dresser un vaste bilan de l'évolution de la société. Chacun des acteurs représentés au sein du Cnis doit effectuer cet exercice et identifier des priorités en fonction des priorités qu'il identifie. Jean-Pierre DUPORT indique n'avoir pas noté d'opposition aux sujets recensés à ce stade comme des sujets prioritaires, même s'ils devront être précisés. Enfin, le Cnis n'oublie pas l'ensemble du travail quotidien réalisé par les commissions et par le Bureau du Cnis. Jean-Pierre DUPORT signale que l'assemblée plénière du Conseil aura lieu le 24 janvier 2013 au matin.

La séance est suspendue pour le déjeuner.

Actualités de la statistique publique

Jean-Luc TAVERNIER indique que, du fait de la période électorale, les publications majeures ont été beaucoup moins nombreuses ces derniers mois qu'en période normale. La statistique publique continue néanmoins de s'enrichir et d'améliorer la connaissance des évolutions sociales. Le 20 juin, l'Insee a publié l'édition 2012 de *L'Economie française*, avec trois études : l'une sur les emplois verts, la seconde sur les mécanismes redistributifs des régimes de retraite et la troisième sur les disparités de patrimoine selon cinq critères (âge, catégorie socio-professionnelle, niveau de vie, composition familiale et lieu de résidence urbain ou rural), dans le sillage de la démarche recommandée par le Cnis et par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ce travail portait sur des données de 2003 (année au cours de laquelle les disparités de revenus avaient fait l'objet d'une étude spécifique), dans la mesure où l'Insee souhaitait qu'il se déroule dans un cadre intégré de la comptabilité nationale. Le travail a été effectué en plusieurs vagues (revenus, consommation, puis le patrimoine). Le dernier exercice, qui portait sur le patrimoine, repose ainsi sur des données anciennes de neuf ans, ce que la presse a parfois pointé du doigt. Il s'agit pourtant de données structurelles qui varient peu d'une année à l'autre. Il en ressort que le ménage moyen dispose d'un patrimoine net de 242 000 euros, même s'il existe évidemment de fortes disparités entre le montant et la répartition du patrimoine financier et non financier. Le quintile des ménages ayant le niveau de vie le plus faible détient un patrimoine de 74 000 euros tandis que le quintile des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé détient un patrimoine de 600 000 euros (soit un rapport d'un à huit). Si l'on identifiait ces quintiles en termes de patrimoine, l'écart serait plus grand. L'étude comporte de nombreux tableaux croisés en fonction des différentes caractéristiques étudiées.

Le SOeS a poursuivi, en partenariat avec l'Ademe, des travaux sur l'estimation de l'empreinte carbone de la consommation des ménages, à travers une publication décrivant le contenu « carbone » d'un panier de consommation courante. Là aussi, il apparaît que l'empreinte carbone dépend de la composition familiale, de l'âge, des revenus. L'étude montre aussi que le contenu en équivalent carbone d'un kilogramme d'achat varie de 1 à 25 suivant la catégorie du produit, la viande de veau présentant le contenu « carbone » le plus élevé.

Une troisième étude intéressante réside dans les derniers résultats de l'enquête « Génération » du CEREQ, qui permet d'évaluer l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif, intervenue en 2007. Statistiquement, l'emploi des jeunes n'a pas beaucoup plus subi la crise que celui des autres catégories de salariés. Les jeunes diplômés parviennent encore, majoritairement, à trouver un emploi mais il faut leur faut un peu plus de temps. Les emplois à durée indéterminée sont un peu moins nombreux et les premières rémunérations sont un peu plus faibles. Parallèlement, l'Insee a publié un document de travail qui montre qu'il n'existe pas une rémanence aussi longue qu'on le dit parfois, à compter de l'entrée dans la vie active. On ne peut pas affirmer qu'il existe une génération marquée « pour la vie » par son entrée dans la vie active au moment d'un épisode de crise. Il y a là un enseignement intéressant, dans un pays où la mobilité demeure relativement rare.

Un numéro *d'Insee Première* paru récemment évoque notamment le projet de refonte des statistiques d'entreprise RESANE. L'Insee entend présenter ce travail régulièrement au Cnis afin de maintenir le contact avec les utilisateurs.

L'Insee a publié le 26 juin à 22 heures la note de conjoncture, même si l'embargo a été rompu par une station de radio quelques heures auparavant. Cette note était très attendue puisqu'il s'agissait de la première note de conjoncture qui fournissait une moyenne annuelle de la croissance observée en 2012. Ce niveau (0,4 %) s'avère très proche du consensus (0,3 %). Dans l'un des scénarios élaborés par l'Insee, les troubles de la zone euro ne sont pas suffisamment lourds pour entraîner le monde en récession. D'autres zones géographiques, notamment les pays émergents, conservant des moyens d'action en termes de politique budgétaire et monétaire, il existe suffisamment de croissance mondiale pour imaginer qu'une reprise des exportations (favorisée par la dépréciation passée de l'euro) préserve la zone euro de la récession. C'est ce qui explique l'apparition, sur la chronique de croissance de la zone, de trimestres nuls ou faiblement positifs et non négatifs. On ne peut évidemment en déduire que la zone euro ne connaîtra aucun trimestre de récession. Il s'agit en tout cas d'un scénario assez « insolite » puisque dans un environnement marqué par un fort déficit de la demande, des « cordes de rappel » devraient ramener la zone à davantage de croissance, ce qui n'est pas le cas. Cette analyse ne fait pas écho aux propos les plus alarmistes que l'on a pu entendre ces derniers temps. Nous ne sommes pas dans la même situation que celle connue il y a

deux ou trois ans. Si ces « cordes de rappel » peinent à fonctionner, c'est parce que la désinflation, porteuse de pouvoir d'achat, n'apparaît qu'aujourd'hui. Jusqu'à présent, la croissance mondiale était suffisamment forte pour maintenir le prix du pétrole et des matières premières à des niveaux élevés. La politique monétaire commence aussi à être un peu « usée », en ce sens qu'il est difficile d'en attendre des effets en variance. Enfin, la politique budgétaire est plutôt de nature procyclique du fait des objectifs nominaux poursuivis concernant le déficit public dans les différents pays européens. S'ajoutent à ce tableau l'incertitude sur la zone euro et celle relative à la conduite de la politique économique en France, du fait du contexte électoral. Tous ces éléments tiennent à l'écart la France d'un rebond de la demande.

Le cheminement de l'élaboration de l'organigramme de l'Insee se poursuit. Un premier vote négatif à l'unanimité a été exprimé par les organisations syndicales, ce qui a conduit à une deuxième présentation du projet devant elles. Cela n'a pas empêché un deuxième vote négatif à l'unanimité. Ce deuxième vote n'est pas bloquant. Le texte poursuit donc son chemin et peut être soumis à la signature du ministre ou à celle du comité interministériel. Le nouvel organigramme de l'Insee prévoit la création d'une direction de la méthodologie. Parmi ses priorités figurera l'engagement d'une réflexion relative à la mise en œuvre de la méthode des petits domaines, afin d'assurer aux enquêtes nationales une bonne représentativité régionale, voire infra-régionale, pour un coût moins élevé que celui des extensions pratiquées aujourd'hui. L'Institut souhaite aussi favoriser les études de trajectoires par la normalisation et l'utilisation étendue du cryptage d'identifiants individuels. Enfin, la direction de la méthodologie travaillera sur le grand chantier que forment les enquêtes multi-modes de collecte sur l'Internet. Des expérimentations ont débuté sur 14 communes pour le recensement, avec des résultats – non significatifs – qui encouragent l'Insee à poursuivre dans cette voie. Ces collectes multi-modes pourraient devenir un élément structurant des processus de production des enquêtes, avec des enjeux distincts suivant qu'il s'agit de la collecte d'informations réalisée auprès des entreprises ou auprès des ménages. Pour ces derniers, il est souhaitable de redéfinir l'offre d'enquêtes, les protocoles ainsi que les organisations « métier » et d'améliorer le rapport coût/qualité des statistiques. Dans le cas des entreprises, l'objectif est aussi de faciliter la réponse des entreprises, grâce à une dématérialisation presque complète de la collecte et à un service harmonisé de collecte en ligne. Tous ces sujets seront rediscutés au sein du Cnis autant que de besoin.

Revenant sur les raisons qui ont conduit les organisations syndicales à exprimer un vote négatif à propos de la nouvelle organisation de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER évoque la « plaie vive » que constitue le projet de Metz, qui suffit, en soi, à justifier un vote négatif de la part des représentants du personnel. Un autre motif, qui le gêne davantage, réside dans le fait qu'aux yeux des organisations syndicales, le nouvel organigramme porte préjudice à l'organisation générale de l'Insee vis-à-vis du Cnis. Le secrétariat du Cnis est confié à la Direction de la diffusion et de l'action régionale tandis que le comité du label dépend, comme la coordination des programmes, de la direction de la méthodologie et de la coordination statistique. Enfin, le secrétariat de l'Autorité de la statistique publique est confié à l'inspection générale. Ces principes semblent pertinents à Jean-Luc TAVERNIER, qui rappelle par ailleurs que le directeur général de l'Insee est aussi le patron des « corps » et notamment des cadres de catégorie A du service statistique public. C'est le secrétariat général de l'Insee traitera la question de l'allocation des moyens au sein des SSM et dans les directions régionales de manière harmonisée. Les organisations syndicales expriment ainsi la crainte qu'il n'existe plus un point d'entrée unique des préoccupations des SSM au sein de la Direction générale, ce qui pourrait nuire, selon elles, à l'allocation des moyens. Elles craignent également qu'il n'existe plus la fluidité qui existe aujourd'hui dans l'examen des enquêtes entre l'avis d'opportunité et la labellisation.

Rappelant qu'il n'est pas à l'origine de cette réforme, Jean-Luc TAVERNIER considère que la distinction de ces différents éléments, dans la nouvelle organisation, est plus saine. La loi et le décret (qui poursuit son cheminement) soulignent d'ailleurs qu'il faut distinguer le comité du label et le reste de l'activité du Cnis. Jean-Luc TAVERNIER ne croit pas que la nouvelle organisation porte atteinte à la coordination qui existera avec les services statistiques ministériels. Pour avoir constaté, en les rencontrant, à quel point les services statistiques ministériels avaient des moyens et des règles de diffusion très hétérogènes, Jean-Luc TAVERNIER estime que la façon dont l'Insee travaillait avait peut-être pour effet pervers, jusqu'à présent, de n'envisager la relation avec les SSM que sous l'angle de l'allocation des cadres, au détriment de l'animation et du pilotage stratégique des SSM. Il y a beaucoup à gagner de ce point de vue, pourvu que tous les acteurs concernés répondent à cette préoccupation au sein du comité de direction de l'Insee et que le directeur général s'y implique.

Jean-Luc TAVERNIER indique avoir rencontré quasiment tous les chefs de services statistiques ministériels. L'Insee a mis sur pied, avec, le directeur général de la fonction publique, le Conseil commun des fonctions publiques, issu des accords de Bercy relatifs à la fonction publique. Y sont évoqués des sujets communs aux différents pans de la fonction publique (État, fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale). Il est prévu que les membres de ce Conseil reçoivent une formation spécialisée en statistique, dont la première réunion a été planifiée avec Jean-François VERDIER. Pour avoir revisité la question de l'emploi public, Jean-Luc TAVERNIER confirme qu'il demeure des marges de progrès en matière de statistiques relatives à l'emploi et aux rémunérations publiques. L'Insee a notamment l'objectif d'atteindre, *a minima*, la

production d'indicateurs conjoncturels en matière d'emploi public, dans des délais comparables à ce qui existe pour l'emploi privé. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui peut surprendre.

Il existe une proposition d'Eurostat de modification du règlement européen en matière de statistiques européennes. Elle accorderait aux instituts statistiques nationaux et à leur patron un rôle renforcé de coordination des producteurs de la statistique publique régie par des textes européens et un rôle de garantie de qualité de la statistique, conformément aux critères établis par le code de bonnes pratiques. Il faut tenir compte de l'indépendance du système européen de banques centrales. Les critères établis par le code de bonnes pratiques prévoient également l'indépendance de l'Autorité de la statistique publique, dont le patron ne peut, en conséquence, être le directeur général de l'Institut, nommé en Conseil des ministres. Le texte européen méconnaissait cette possibilité de demander à une autre autorité, elle-même indépendante, de se porter garante des bonnes pratiques dans ce domaine. L'Insee demande l'introduction de cette possibilité dans le texte, faute de quoi la France serait contrainte de se conformer au texte de façon « basique », auquel cas l'Insee ne serait plus une administration centrale puisque son directeur pourrait être révoqué chaque semaine en Conseil des ministres. Enfin, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que le directeur général de l'Insee ne nomme pas les directeurs de SSM et ne gère pas leur budget. La responsabilité qui lui est confiée consiste simplement à organiser la campagne de mobilité pour les corps placés sous sa responsabilité. Dès lors, le rôle de garant de la qualité de la statistique publique confié au directeur général de l'Insee aura une portée opérationnelle limitée en l'état actuel des choses.

Pour le reste, la période actuelle est marquée par les discussions budgétaires. Jean-Luc TAVERNIER explique qu'il s'efforce de rappeler à tous ses interlocuteurs que l'Insee ayant déjà vécu un passage à la « paille de fer » dans l'exercice budgétaire triennal précédent, il serait difficile de lui imposer un deuxième passage par un processus similaire. Il faut *a minima* attendre que l'herbe ait repoussé avant d'envisager de la couper. Le contenu des lettres de cadrage, qui prévoit des économies générales drastiques, est connu. La direction de l'Insee s'efforce d'échapper au pire et de conserver les moyens dont dispose l'Institut. La moitié des agents de l'Insee partiront à la retraite dans les dix ou douze ans qui viennent, ce qui représente un gisement potentiel de réduction d'effectifs. Jean-Luc TAVERNIER souligne cependant auprès de ses interlocuteurs que l'application d'une règle de non-remplacement des départs à la retraite, sur des cohortes aussi nombreuses, ne pourrait s'appliquer qu'en revisitant les missions confiées à l'Insee, ce qui n'est évidemment pas le scénario qui a la préférence de l'Institut.

Jean-Pierre DUPORT assure Jean-Luc TAVERNIER du soutien du Cnis, chaque fois que cet appui sera nécessaire. Le Cnis peut constituer un moyen d'expression de la nécessité de tenir compte des préoccupations évoquées et Jean-Pierre DUPORT assure qu'il apportera volontiers son concours à ce type d'initiative.

François VINCENT indique avoir cru comprendre que les évaluations scolaires des élèves de l'enseignement primaire ne remonteraient pas au plan national. Il souhaite savoir si ce type de décision peut avoir un impact sur la possibilité de réalisation de travaux statistiques.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'une des fédérations de parents d'élèves avait alerté plusieurs instances, dont l'Autorité de la statistique publique, quant à la baisse sensible du nombre de publications de la DEEP (direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale) ces dernières années. L'ASP a demandé un rapport à l'inspection générale de l'Insee, qui l'a rendu. L'ASP devait décider de la publicité qui serait donnée à ce rapport. Celui-ci a vocation à être diffusé *a minima* au sein du système de la statistique publique. Il montre une baisse des études réalisées par la DEEP et non une diminution des travaux statistiques en tant que tels.

Jean-Pierre DUPORT estime que cette question ne constitue pas un sujet statistique.

Roxane SILBERMAN indique qu'elle a entendu évoqué à une réunion de l'Institut de la Santé, un projet de décret-cadre concernant le NIR (numéro d'inscription en répertoire) en vue de résoudre des problèmes rencontrés notamment en épidémiologie.

Il se pose notamment la question du « tiers de confiance » pour effectuer des appariements. La question a été posée de l'utilité ou pas d'inscrire dans le décret-cadre le principe de labellisation de plates-formes qui rempliraient la fonction de tiers de confiance. Ce projet soulève la question du rôle possible de l'Insee en tant que tiers de confiance et Roxane SILBERMAN souhaite savoir si cette question est évoquée au sein de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER indique ne pas avoir connaissance du contenu de ce décret.

Philippe CUNEO précise que le programme de travail de l'inspection générale de l'Insee pour le 2^{ème} semestre 2012 a été adopté l'an dernier. Ce programme comporte une mission sur le tiers de confiance. Cette mission devait débiter fin 2011. Le principe du tiers de confiance constitue une préoccupation ancienne, liée notamment au dossier de l'assurance-maladie. Chacune des dissolutions. La dissémination de ces identifiants réduit cependant leur confidentialité. C'est pourquoi il est envisagé, de longue date. Si l'utilité d'un tel dispositif fait l'objet d'un large consensus, l'inspection générale doit notamment préciser le coût auquel une telle prestation pourrait être proposée.

Débat public : les orientations proposées par le groupe de travail

1. Introduction

Pierre AUDIBERT rappelle que le Président du Cnis souhaite, en accord avec l'Insee, mieux faire connaître la statistique publique et son utilité au-delà du cercle des « habitués ». Pour atteindre cet objectif, il a été envisagé d'organiser au cours des mois qui viennent une concertation, appelée « débat public » dans les documents préparatoires. La présente réunion doit permettre de préciser les objectifs ainsi que les modalités possibles de cette concertation. Pour alimenter cette réflexion, le Cnis a fait appel à la société de conseil CAP dirigée par Stéphane ROZES, fort d'une longue expérience dans le sondage de l'opinion et dans l'utilisation des statistiques.

2. La démarche et ses conclusions

a. Méthode

Stéphane ROZÈS, Président de la société de conseil CAP, rappelle que le travail collectif présenté ci-après a débuté par des échanges avec Pierre AUDIBERT, Dalila VIENNE et Françoise DUSSERT. Un groupe de travail s'est ensuite réuni durant deux journées. Avant de s'ouvrir à la société, il fallait en effet qu'un groupe de travail représentatif de la diversité de la statistique publique réfléchisse aux messages que celle-ci souhaitait délivrer à la société. Qui est la statistique publique ? Quels sont les défis auxquels la statistique publique est confrontée au quotidien ? Quelles sont les ressources dont elle dispose, les opportunités et les difficultés qu'elle identifie ? L'objectif était de poser quelques jalons pour la concertation à ouvrir, de sorte que celle-ci soit efficace, enrichissante et non un coup d'épée dans l'eau sans savoir ce qui pourrait en résulter. Un groupe de travail comptant 14 membres représentatifs de la statistique publique (représentants d'entreprises, de syndicats de salariés, de l'Insee, du Cnis, des services statistiques ministériels, etc.) a ainsi été constitué.

Son travail a été organisé en convoquant un premier séminaire d'une journée, au mois de mai, au cours duquel les participants devaient dresser un état des lieux de la situation et des défis qu'ils identifiaient. Au cours d'un deuxième séminaire, plusieurs experts et spécialistes extérieurs (parmi lesquels un journaliste, un représentant du monde de la recherche, un élu local ou encore Jean-Michel Charpin, économiste et ancien directeur général de l'Insee) ont été conviés à s'exprimer devant le groupe de travail. Ces avis étaient assez divers pour obtenir une vue des enjeux actuels et à venir pour la statistique publique.

b. Enseignements

Il ressort d'abord de ce travail qu'il existe incontestablement une culture de la statistique publique. Lorsque, réunis entre eux, les représentants de la statistique publique cherchent à délimiter leur métier ou ce qui distingue la statistique publique d'autres statistiques (statistique privée, données disponibles sur Internet, données existant au plan local, etc.), un consensus total se fait jour quant à ce qu'est la statistique publique, tant en termes de périmètre qu'en termes de principes et de culture. La plupart des membres du groupe de travail ont d'ailleurs insisté sur la spécificité de la statistique publique française, qui intègre le chiffre et le sens de celui-ci. Tous les membres du groupe se sont félicités de cette caractéristique, dans laquelle ils voient un élément de patrimoine et un motif de fierté.

Un deuxième enseignement ressort de la réflexion conduite : il existe une suspicion à l'égard du chiffre. A titre d'illustration, lors du débat entre les deux principaux candidats à l'élection présidentielle, environ 130 chiffres ont été cités, ce qui montre bien qu'au sommet de la société française, le chiffre est parfois envisagé comme un outil de légitimation définitif tout en faisant l'objet de controverses et de disputes. Lorsque le pays s'interroge sur son avenir, il s'interroge sur ce que nous sommes. La statistique publique a précisément le rôle de décrire ce qu'est la France, ce qu'est la conduite des Français et de révéler des tensions contenues dans les chiffres entre des indicateurs qui révèlent ce que nous avons en commun et des indicateurs de dispersion, qui indiquent là où nous divergeons. De plus, la statistique publique doit dire ce que nous sommes au plan national alors que chaque élu local a besoin de données précises et veut pouvoir affirmer sa spécificité. En conséquence, là où le chiffre devrait stabiliser l'imaginaire des acteurs économiques, des acteurs politiques et celui de la Nation, en tant que langage commun construit par des

conventions, une attention portée à ses détails et à ses déclinaisons montre que le chiffre ne peut embrasser la totalité de la réalité: il est plutôt le reflet de la diversité de cette réalité et donne à voir plusieurs de ses facettes. Ce premier constat conduit à considérer que la statistique publique peut faire l'objet d'interrogations ou de suspicions, *a fortiori* dans une période où les individus ne parviennent pas à se projeter dans un avenir commun meilleur qui solidifie ce que nous sommes.

Certes, la statistique publique constitue un métier, bâti autour de principes et de garanties. Elle provient de l'État, puisque la loi énonce que le nombre d'individus dans la Nation est fourni par l'appareil statistique public, qui est lui-même l'émanation de l'État. Or souvent en France, la distinction entre l'État, porteur de l'intérêt général, et le pouvoir politique, qui fait fonctionner la machine de l'État, n'est pas claire aux yeux de l'opinion. La suspicion s'étend donc aux producteurs de chiffres, par exemple quant à une éventuelle rétention d'informations. Un journaliste économique qui a participé au groupe de travail se demandait même si l'Insee ne cachait pas des choses. Une confusion semble ainsi se faire jour dans l'opinion publique, entre la statistique publique, organe de l'État, et les acteurs publics à la tête de l'État, qui auraient parfois la tentation de mettre en avant certaines données plutôt que d'autres. Ces tensions existent, alors même que la dimension symbolique de la statistique publique constitue un atout.

Un troisième phénomène, plus général, a été souligné par tous les acteurs : la surabondance de chiffres, favorisée par Internet et « l'opendata ». Les individus souhaitent accéder aux chiffres dans un souci de connaissance mais sont désarmés face à la masse de données. À la lumière de ces différents éléments, les membres du groupe de travail ont jugé importante la situation de la statistique publique, qui représente une « marque » ou un label de qualité. Dans ce paysage, l'Insee fait figure de navire-amiral, en ponctuant l'actualité des données qu'il établit.

Enfin, une différence de climat est apparue au sein du groupe de travail entre le premier et le second séminaire. Au cours du premier séminaire, tous les membres du groupe reconnaissaient la nécessité, pour la statistique publique, de s'exprimer en réponse aux mises en cause dont elle fait l'objet. Lors du second séminaire, après avoir écouté des personnes proches de la statistique publique, dont les exposés se sont avérés très élogieux, l'opportunité d'organiser un colloque a été remise en question. Dans un premier temps, les membres du groupe de travail représentaient les acteurs de la statistique publique, face à la société et aux interrogations qu'elle porte. Ayant dirigé un institut de sondages pendant vingt-cinq ans, Stéphane ROZES indique avoir fait l'expérience des nombreuses questions que se posent des citoyens face à un sondeur. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces interrogations portent davantage sur la « qualité » de la photographie² que sur les enseignements à en tirer, révélant au fond l'inquiétude de chaque Français quant à la possibilité qui lui est offerte de se retrouver sur cette photographie.

c. Forces et faiblesses, menaces et opportunités

Les forces et faiblesses de la statistique publique, au terme de cet exercice de réflexion mené par le groupe, peuvent être regroupées de façon schématique dans un tableau (page 3 du document « Synthèse des séminaires et préconisations générales de Cap » remis aux membres du bureau). Un atout décisif de la statistique publique réside d'abord dans sa spécificité d'un point de vue symbolique. Pierre AUDIBERT rappelait que, selon les sondages effectués à propos de la statistique publique et de son image, celle-ci jouit d'une confiance majoritaire (notamment pour l'Insee) tandis que les indicateurs eux-mêmes font l'objet de nombreuses interrogations. La force symbolique du « label » officiel qu'incarne la statistique publique apparaît ainsi comme un trait distinctif de cette dernière. Cette dimension est présente dans notre patrimoine et dans notre mémoire, ce qu'entretient la communication régulière par l'Insee de chiffres qui inscrivent ces données dans une histoire.

La neutralité et l'impartialité sont également portées au crédit de la statistique publique. Son caractère public cristallise plusieurs qualités qui lui sont reconnues (utilité, fiabilité, savoir-faire) par le groupe de travail. La spécificité de la statistique publique française est d'être impliquée à la fois dans la réflexion sur les indicateurs, dans leur construction mais aussi dans leur interprétation. Au-delà de sa force symbolique déjà évoquée, la force objective de la statistique publique apparaît dans les débats que suscite la publication d'un indicateur. Le dialogue envisagé par la statistique publique avec la société est également perçu comme une ressource, face à une demande sociale nettement identifiée. Enfin, la notoriété de l'Insee apparaît comme un gage de qualité et permet d'asseoir la statistique publique.

Du côté des faiblesses, le groupe de travail a mis en exergue une réactivité qui peut paraître insuffisante au regard des exigences de la société. Il le constate sans vouloir y céder. Le groupe de travail souhaite en effet maintenir, si des arbitrages lui étaient proposés, des éléments de qualité, étant entendu que les données produites présentent avant tout l'intérêt de pouvoir suivre des évolutions structurelles.

² les instituts de sondages rappellent que leurs chiffres ne sont pas des prédictions mais une « photographie » de l'opinion à l'instant « T »

Face à la question de l'adaptabilité de la statistique publique posée par la société, le groupe de travail témoigne du souci d'y répondre positivement. Il souligne aussi la nécessité de faire savoir et faire connaître le travail de la statistique publique. Des positions ambivalentes sont apparues au sein du groupe de travail sur cette question, certains considérant qu'il faut davantage mettre en avant l'action de la statistique publique, tandis que d'autres rappellent la masse très importante d'informations déjà mises à disposition de tout un chacun par le système de la statistique publique *via* Internet. Par ailleurs, la gouvernance de la statistique publique apparaît peu lisible. La construction des critères a fait l'objet d'interrogations de la part d'utilisateurs de la statistique publique, notamment de la part d'un chercheur universitaire travaillant sur les questions d'immigration. Les membres du groupe ont aussi identifié une forme de « dépersonnalisation » de la statistique publique, qui forme un ensemble imposant, un peu austère et très technique. Enfin, l'Insee, qui œuvre de façon très importante pour la crédibilité et la visibilité de la statistique publique, « vampirise » celle-ci aux yeux de plusieurs acteurs. Au vu de ce tableau, plusieurs opportunités sont mises en évidence par le groupe de travail :

- les progrès des outils informatiques ;
- une appétence pour le chiffre et l'information ;
- une demande de transparence.

A l'inverse, plusieurs menaces sont identifiées :

- une suspicion de la société envers les chiffres et la rétention de certaines données ;
- une suspicion de la société quant à d'éventuelles pressions politiques ;
- une suspicion de la société en termes de déontologie ;
- une demande infinie, face à une offre contrainte ;
- un temps disponible de plus en plus réduit pour les statisticiens ;
- une confusion, dans l'espace public, entre politique et statistique ;
- une surabondance d'informations ;
- la diversité des sources.

A l'issue de ce repérage, trois thèmes essentiels semblent pouvoir structurer le grand débat public qu'il est prévu d'organiser en 2013, quelle qu'en soit la forme.

- **Internet**

Le climat général, autour d'Internet, était empreint de confiance. Il s'agissait avant tout, pour le groupe, de déterminer les moyens dont la statistique publique doit se doter pour utiliser au mieux cet outil.

- **L'Europe**

La perception de l'Europe et des enjeux qu'elle dessine pour la statistique publique **est**-globalement positive. La comparabilité des données au plan européen et le respect, sous l'impulsion européenne, de normes communes, sont reconnues comme des avancées. Dans le même temps, des inquiétudes se font jour quant à la possibilité, pour la statistique publique française, de préserver ses spécificités.

- **L'opendata**

Les acteurs de la statistique publique conviennent de la nécessité de mettre des données à la disposition du public. Ils s'interrogent cependant quant aux effets pervers qui pourraient apparaître en cas de mauvaise interprétation de ces données.

d. Préconisations pour le grand débat

Les messages à faire passer

Il faut insister en premier lieu, dans le cadre du grand débat, sur la dimension symbolique. La statistique publique dit ce qu'est la France, qui sont les Français, mesure l'évolution de leurs comportements et explique les spécificités du pays, sur le plan économique, culturel ou encore du point de vue des territoires. Si la statistique publique n'existait plus, les Français ne pourraient pas s'évaluer ni se comparer à une moyenne et les acteurs économiques seraient en difficulté. La statistique publique est tellement présente dans notre imaginaire et dans notre quotidien, à l'image de l'énergie, qu'il semble difficile de s'en passer.

En deuxième lieu, la statistique publique incarne une culture, un métier et une déontologie. Elle est à la fois au-dessus de la société, avec la distance adéquate pour l'analyser correctement, sans être pour autant une vieille institution : elle suit les évolutions de la société, ce que montrent bien les échanges autour des conventions relatives aux indicateurs et à leur construction. Un indicateur ne tombe pas du ciel. Il s'agit d'une construction qui capte le réel tout en ayant une utilité. A travers celle-ci, la statistique publique est au

service de tous. Ceci ne veut pas dire qu'elle ne génère pas de la richesse ou des externalités économiques. Un débat a vu le jour, lors du premier séminaire, quant à la nécessité de rendre les données payantes, ce qui pouvait apparaître comme une façon de donner de la valeur à la statistique publique. Peut-être y avait-il là, pour certains, une voie pour résoudre partiellement la question du financement de la statistique publique. Toujours est-il que ce débat n'est pas réapparu lors du deuxième séminaire, peut-être parce que les positions n'étaient pas suffisamment tranchées

Il apparaît finalement, à l'issue des deux séminaires, le besoin de décrire les missions et la raison d'être de la statistique publique. Le groupe de travail semble répondre à la contrainte relative aux moyens alloués à la statistique publique en faisant un raisonnement inverse à celui des pouvoirs publics. En affirmant la spécificité et l'importance des missions de la statistique publique, il cherche à éviter la tentation, pour les représentants de l'État, de considérer que selon les moments, la statistique publique peut servir leur stratégie ou représenter un organisme un peu technique au sein duquel l'on pourrait rechercher des économies. Donner à voir l'ambivalence (inscrite dans la culture du chiffre et dans l'Histoire du pays) des politiques à l'égard de la statistique publique permet d'affirmer le caractère vital de cette dernière, sur le plan symbolique mais aussi économiquement, pour mettre en avant l'attractivité de notre pays. Il y a là un élément décisif.

La forme du débat

Des interrogations ont ensuite surgi quant à la forme que pourrait prendre le débat. Lors des deux séminaires, le principe même d'un débat a été remis en cause par certains participants. Globalement, toutefois, les deux séminaires concluent de façon assez convergente pour juger utile ce débat. Le second séminaire a conclu en formulant une double proposition.

Dans une première hypothèse, le débat pourrait venir clore une succession d'autres débats qui auraient eu lieu en amont. Il pourrait également s'agir du point de départ à partir duquel la statistique publique donnerait à voir ce qu'elle est.

Dans une seconde hypothèse, la statistique publique gagnerait à s'appuyer plutôt sur des ambassadeurs, pour se faire connaître et reconnaître dans des univers plus larges, afin de mieux se faire entendre par la société et par ses décideurs, notamment pour donner à la statistique publique les moyens de travailler correctement.

Stéphane ROZÈS préconise enfin de s'appuyer sur l'interactivité possible avec l'ensemble de la société à travers Internet. Cet outil permettrait d'ouvrir une conversation avec le grand public, pourvu d'avoir à l'esprit qu'il s'agirait d'un grand public « intermédiaire ». A partir des données ainsi recueillies pourraient être mis en scène des informations et des enseignements dans un « grand débat » auquel participeraient des acteurs économiques, des leaders d'opinion et des élus, afin de donner à voir l'apport de la statistique publique à la société. Il faudrait alors prendre soin d'inviter des personnes ayant un rapport plus distant avec la statistique publique. Il peut s'agir notamment d'utilisateurs de la statistique publique qui ne sont pas toujours conscients des apports de celle-ci. Il pourrait également s'agir d'acteurs qui soient en contact avec les citoyens, dans leurs différentes dimensions (salariés, épargnants, consommateurs, etc.). A l'issue de ce grand débat, différents outils pédagogiques permettraient de décliner sur Internet, auprès des différents publics, les éléments que le groupe de travail souhaite mettre en exergue.

3. Débat

Remerciant la société CAP et Stéphane ROZES pour le travail présenté, **Jean-Pierre DUPORT** ouvre le débat, tant parmi les personnes ayant participé aux séminaires que parmi celles qui n'y ont pas participé.

Patrick DUCHATEAU indique avoir été frappé par une différence entre le premier et le deuxième séminaire, notamment suite à l'intervention de Jean-Michel CHARPIN. Celui-ci a estimé que les statistiques de l'Insee étaient, en substance, les meilleures et qu'un débat n'était pas utile. Patrick DUCHATEAU identifie, quant à lui, une réelle suspicion autour des chiffres produits par la statistique publique, ce qui appelle une réponse. Il lui semble important d'organiser une communication vers les deux cibles que constituent les décideurs et les médias d'une part, le grand public d'autre part. Les deux séminaires ont aussi mis en évidence la nécessité d'expliquer le chiffre. Comme l'a souligné Stéphane ROZES, la force de la statistique publique réside non seulement dans la production du chiffre mais aussi dans la capacité à expliquer celui-ci. Il ne faudra pas hésiter à communiquer clairement sur ces deux aspects, même si les médias ne reprennent pas toujours l'explication du chiffre. Le principe de label a retenu l'intérêt de Patrick DUCHATEAU, pour entourer le chiffre produit et lui accoler un signe aisément reconnaissable de fiabilité. Enfin, si le principe d'un débat semble

opportun, des « piqûres de rappel » devront être prévues, indépendamment des supports susceptibles d'être mis à disposition du public sur Internet ou sous d'autres formes.

Yves CANEVET juge tout à fait intéressant de montrer que le système de la statistique publique n'est pas tout à fait comparable aux autres producteurs de données, du fait notamment de contraintes qui lui sont propres et des exigences de qualité qu'il porte. La notion de label lui paraît très importante. Il partage les orientations décrites concernant Internet et l'opendata. Sur la forme, il s'agit pour la statistique publique de se faire connaître des citoyens mais aussi d'ouvrir un débat avec la société, au-delà des seuls spécialistes de la question. Dès lors, l'organisation d'un colloque pourrait faire naître le risque de s'adresser à un public relativement restreint, malgré les pistes évoquées en termes d'interactivité.

Jacques FOURNIER salue l'initiative que constitue la réflexion présentée. Le principe d'organisation d'un débat sur la statistique publique (au singulier) lui paraît opportun. Il faut sans doute continuer de réfléchir sur les problématiques décrites. Jacques FOURNIER identifie trois questions importantes pour orienter le prolongement de cette réflexion :

- la dimension internationale (notamment sous l'angle des contraintes et opportunités qu'elle recèle) ;
- les limites de la science statistique ;
- les moyens et les objectifs prioritaires.

Il se dit plus réservé sur la méthode. Si l'objectif est d'assurer un large écho au débat qui serait ouvert, les medias constituent une cible à privilégier. Or les thèmes généraux détachés de l'actualité ne retiennent pas toujours l'attention de la presse écrite ou audiovisuelle.

Sans doute les décideurs ont-ils déjà quelques idées quant à l'utilité de la statistique publique et ses limites. Si l'objectif est de retenir l'attention des medias, il serait souhaitable d'illustrer le débat par quelques réalisations ou de le rattacher à des événements récents. La Banque de France pourrait contribuer à un tel exercice.

Roxane SILBERMAN salue à son tour le travail réalisé. Elle indique qu'un autre problème non mentionné dans le panorama présenté réside dans la diminution du taux de réponse, qui menace la statistique publique et sans doute les enquêtes d'une façon générale. Des questions sont également apparues, tout au long de l'année, concernant le périmètre de la statistique publique. D'une façon générale, une contestation se fait jour vis-à-vis de la démarche empirique. Sa principale remarque porte cependant sur la forme que prendrait cette manifestation car la question des publics visés ne semble pas avoir été abordée de façon approfondie alors qu'il y a là un aspect important. Les utilisateurs de la statistique publique sont très proches de celle-ci et ces acteurs ont été associés au deuxième séminaire. Un autre public est constitué par les medias, c'est-à-dire les relais de la diffusion et de l'interprétation avec les problèmes que l'on connaît sur ce point. Il faudrait aussi viser ceux qui contestent la statistique publique car cette menace resurgit régulièrement sur des sujets importants. Or il s'agit là d'un public complètement différent, de même que celui des décideurs et financeurs. Enfin, les personnes répondant aux enquêtes forment une dernière catégorie du public. Peut-être plusieurs débats distincts pourraient-ils être envisagés pour s'adresser à ces différents publics.

Gilles POUZIN revient sur un point évoqué par Jean-Michel CHARPIN au cours du séminaire : les statistiques publiques ne suscitent guère de débat. Elles n'intéressent même personne. Si le consensus se forme autour de l'idée selon laquelle il faut intéresser les medias, ceux-ci n'ont pas le pouvoir de susciter un engouement du public autour des sujets que celui-ci délaisse. Ils sont plutôt dans une position inverse et doivent traiter des sujets qui intéressent le public même lorsqu'ils estiment que ces sujets ont peu d'intérêt. Les journalistes sont donc confrontés à une difficulté. A titre de comparaison, l'audiovisuel public n'intéresse personne, même si la télévision intéresse tout le monde, et l'information plus encore. Il faut donc montrer au public que la statistique publique correspond à des préoccupations qui animent tout un chacun : tels chiffres me donnent-ils une image de ce que je suis ? Me permettent-ils de me situer par rapport à mes contemporains ? Un tel questionnaire peut surgir dans tous les domaines, du recensement à la vie quotidienne (prix, santé, conditions de vie, etc.). En d'autres termes, il ne faut pas parler aux citoyens de la statistique publique mais mettre en évidence l'importance, pour eux, de la mesure de certaines données. Une fois leur intérêt suscité, un travail pédagogique pourrait être déployé afin d'initier le public à la fabrication des statistiques, aux difficultés de la mesure, etc. Ce travail pourrait alors consister à expliquer qui produit l'information. Une telle information serait sans doute trop abstraite sans ce travail « d'approche » préalable. C'est pourquoi Gilles POUZIN rappelle avoir émis des doutes, à la fin du deuxième séminaire,

quant à l'opportunité d'organisation d'un grand débat, qui pourrait attirer un public déjà conquis en passant à côté du grand public. Il lui semble plus porteur d'identifier des cibles pédagogiques susceptibles de jouer le rôle de « relais » en matière d'information autour de la statistique publique, parmi lesquelles pourraient figurer les médias, l'Éducation nationale ou encore les utilisateurs de statistiques au sein des collectivités locales. Ces acteurs pourraient relayer dans des instances appropriées, à l'intérieur de chacun de ces cercles (médias, collectivités locales, Éducation nationale, etc.), les messages pédagogiques que souhaite délivrer la statistique publique. Chaque année ont lieu par exemple les Assises du journalisme. Si le Cnis proposait à Jérôme Bouvier, médiateur de Radio France et organisateur de ces Assises, de traiter au cours de cette manifestation la question de la lecture et du rôle des statistiques dans les médias, le sujet susciterait certainement un vif intérêt de sa part. Une telle initiative assurerait certainement un écho au débat lancé et il en serait de même des discussions qui seraient ouvertes dans le même esprit au sein de l'Éducation nationale, par exemple.

Denis DURAND indique avoir trouvé très enrichissants les deux séminaires, auxquels il a participé. Il se dit très favorable à l'organisation d'un grand débat sur la statistique publique. Il y voit notamment la meilleure garantie de l'indépendance de la statistique publique et un moyen de rappeler à la société que celle-ci doit consacrer à la statistique publique des moyens suffisants. Dans une telle logique, le public visé devrait être aussi large que possible : il s'agirait de toucher la société dans son ensemble. Il n'est pas sûr, dès lors, que ce débat doive porter sur « la statistique publique ». Il pourrait plutôt porter sur la place des chiffres dans la société. Cet angle permettrait de montrer que la statistique publique offre, du point de vue de la production des chiffres, des garanties dont ne peuvent se prévaloir d'innombrables données dont le grand public est abreuvé chaque jour. Il s'agit d'un argument majeur en faveur de la statistique publique et, dans le même temps, de la prise en compte de l'importance de la qualité des statistiques pour la marche de la société : les statistiques sont un sujet grave !

L'on pourrait dire, par exemple, que de nombreuses personnes vont perdre leur emploi parce que les chiffres du déficit public ont été maquillés ou dissimulés dans un petit pays de la zone euro. De nombreux autres exemples pourraient être choisis. Du point de vue pratique, il faut sans doute imaginer une initiative qui sorte du cadre des actions déjà menées. Une rencontre du Cnis ne viserait sans doute pas le public qu'il s'agirait de toucher. De la même façon, il ne pourrait s'agir d'organiser une action qui ressemble au colloque organisé tous les deux ans par les syndicats de l'Insee sur la place de la statistique dans la société. Le Conseil économique, social et environnemental peut sans doute constituer une « caisse de résonance » pour une telle initiative. L'année 2013 sera aussi l'année mondiale de la statistique (www.statistics2013.org), selon ce qui semble être une initiative privée lancée par des sociétés anglo-saxonnes de production de statistiques. Peut-être cet événement peut-il contribuer à donner un écho à un vaste débat sur la statistique publique qui aurait lieu en 2013.

François VINCENT indique n'avoir participé à aucun des deux séminaires mais rappelle avoir émis des réserves quant à la façon de présenter le débat public. Dans l'entreprise où il travaille, par exemple, l'activité de production est très difficile à expliquer au travers de chiffres et le directeur général reconnaît lui-même ne pas maîtriser les services statistiques de la société. La création d'une direction de la méthodologie sera sans doute utile pour faire œuvre de pédagogie autour de la production des chiffres. Pour le reste, les organisations syndicales qui font partie du Cnis sont principalement interpellées sur les résultats publiés et l'estampille « Insee » apparaît toujours comme un gage de qualité et de sérieux des chiffres produits. Il faut capitaliser sur cet atout. Il faut également expliquer le métier du statisticien, qui est parfois confondu avec l'activité des instituts de sondage. Il pourrait être utile de mettre en exergue, dans la masse d'indicateurs produits, ceux qui sont aisément compréhensibles et susceptibles de provoquer un débat de société. Dès qu'une variation dans la trajectoire d'un indicateur se fait jour, un débat s'ouvre. Le portail du Cnis pourrait comporter des informations plus générales, de même qu'il faut que le plus grand nombre possible de statistiques soient accessibles au grand public. Enfin, François VINCENT ne serait pas choqué par l'introduction du principe selon lequel certains travaux deviendraient payants, par exemple si un ministère demandait la réalisation d'études à produire dans un délai très court. Il y aurait là à la fois une source de revenus nouveaux pour la statistique publique et un moyen de dissuader des demandes intempestives qui ne seraient pas justifiées par un besoin réel.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il a souhaité qu'un « débat public » ou une concertation voie le jour pour rendre service à la statistique publique. Si à un moment quelconque, les équipes de l'Insee ou des services statistiques ministériels voyaient là une initiative gênante en quoi que ce soit, la réflexion lancée pourrait cesser sans délai, d'autant plus que le coût d'une telle démarche serait pris en charge par l'Insee lui-même. Revenant sur les remarques formulées par Jean-Michel CHARPIN (sans en avoir parlé avec ce dernier), Jean-Pierre DUPORT observe que l'absence d'interrogation, parmi le grand public, quant à l'honnêteté des équipes de l'Insee ne signifie pas que la reconnaissance sociale de l'importance de la mesure soit acquise. Il

estime même qu'il serait illusoire de considérer que tout va bien dans un monde serein. Jean-Pierre DUPORT remarque d'ailleurs que les orages éclatent souvent dans un ciel calme.

Il souligne aussi avoir toujours été frappé que les premiers services qu'il s'est agi de déplacer hors de Paris soient les services statistiques, qu'il s'agisse d'aller à Caen, Toulouse ou Metz. Les décideurs politiques constituent donc un public privilégié, car Jean-Pierre DUPORT ne se dit pas convaincu que les responsables politiques aient pris la mesure de l'importance du sujet. Les responsables politiques sont toujours soucieux de pouvoir s'emparer des chiffres et les publier avant même leur date de publication lorsqu'ils sont bons. Leur appétence est moins grande lorsque les chiffres sont moins bons. La volonté de traiter les services statistiques ministériels et l'Insee de la même façon que tous les services, en matière de crédits, constitue un sujet préoccupant. L'on peut réduire certains crédits d'intervention dans le domaine de la culture. Il n'en demeure pas moins qu'en matière de statistiques, au-delà des économies de gestion envisageables comme dans tout service, certaines collectes devront cesser. Il faut s'interroger sur les conséquences de décisions de cette nature, dans divers domaines, sur le fonctionnement de la société du point de vue économique et social, voire sur le fonctionnement de la démocratie.

Le débat doit bien porter, aux yeux de Jean-Pierre DUPORT, sur l'importance de la mesure d'un certain nombre de phénomènes et non sur la statistique publique en tant que telle. Jean-Pierre DUPORT maintient que la mesure constitue un élément fondamental du bon fonctionnement du système démocratique français et européen. L'exemple de la Grèce le montre amplement. Il est bien évident que les contours du débat dont il est question doivent être dessinés en fonction des publics visés. La démarche devra être adaptée en conséquence.

Il peut s'agir du grand public et du citoyen « lambda », qui constate l'augmentation du prix de la baguette alors même que ce prix est stable selon l'Insee. Au-delà du grand public, Jean-Pierre DUPORT pense aux médias, au système éducatif et aux élus. Il indique avoir été frappé par la forte appétence des élus départementaux quant à la mesure des politiques conduites par les départements, en particulier sous l'angle de la comparaison avec les autres départements.

Jean-Pierre DUPORT indique que l'opération envisagée doit répondre, selon lui, à un impératif de communication autour de la statistique publique. Il ne s'agit pas seulement de réaliser un « coup » mais de prévoir une opération susceptible de devenir récurrente. Le Président du Bureau se dit conscient de la nécessité de créer des occasions permettant de revenir sur les thèmes qui seront débattus. La presse relaie régulièrement des débats de nature statistique sur l'indice des prix de l'Insee, sur l'indice des prix de la CGT ou encore sur la pertinence du PIB en tant qu'indicateur de mesure du progrès économique. Ces sujets sont très présents dans la société et semblent bien intéresser un public qui va bien au-delà du cercle restreint des membres du Cnis.

Stéphane ROZÈS confirme que son intervention n'avait pas vocation à aller très loin quant à la forme du débat. Il s'agissait de trouver un compromis permettant d'articuler la question du grand public (au travers d'Internet) et des ambassadeurs qui pourraient être identifiés dans des cercles sortant des participants habituels du Cnis. Si cette réflexion devait être poussée plus avant, une cohérence devra être recherchée entre les publics et le type de manifestation à organiser. Un autre sujet important a trait à la « clé d'entrée » dans le débat. Stéphane ROZÈS précise que le vocable de « statistique publique » renvoie, dans ses propos, aux données fournies par la statistique publique, étant entendu que le grand public a une représentation relativement floue de cette dernière, même si l'Insee jouit majoritairement d'une bonne image. Dès lors, peut-être le débat pourrait-il se centrer sur la suspicion à l'égard des chiffres. Il pourrait également prendre appui sur des sujets d'actualité constituant des motifs d'interrogation. Stéphane ROZÈS considère, quant à lui, qu'un point essentiel porte sur la façon dont l'accès au grand public pourra être ménagé. Pour ce faire, les médias pourraient constituer un relais précieux. Un autre point d'entrée consisterait à identifier des acteurs capables d'apporter une garantie de fiabilité à un certain nombre de données. Il s'agit bien sûr des acteurs de la statistique publique. Des évaluations du coût d'organisation de la manifestation pourraient être obtenues pour chacune de ces grandes options.

Jean-Luc TAVERNIER ne croit pas que tout aille bien, même si l'Insee jouit encore d'une image satisfaisante, dans un monde où chacun doute. Une chose est sûre : personne, parmi les décideurs, n'a conscience des moyens à mobiliser pour remplir les missions de l'Insee, qu'il s'agisse des données à produire ou de la tenue des répertoires régaliens, pour ne citer que ces deux exemples. Sans doute les acteurs de la statistique publique ne distinguent-ils pas suffisamment eux-mêmes la production de la statistique d'une part (qui doit être irréprochable sur le plan déontologique) et la possibilité, pour le pouvoir politique, de demander des études d'autre part. Jean-Luc TAVERNIER indique en avoir fait l'expérience en tant que directeur de cabinet. La publication d'une étude ne doit pas augurer toutefois de la moindre

ambiguïté quant aux modalités de publication de la statistique publique. Jean-Luc TAVERNIER ne se dit pas certain que tous les organismes de la statistique publique aient à l'esprit cette distinction à tout moment.

Pour associer le grand public au débat souhaité, de façon directe ou de façon plus diffuse, Jean-Luc TAVERNIER croit davantage à une méthode « diffuse » qui ferait appel à des relais d'opinion (medias, associations d'élus ou de collectivités locales, etc.), selon une action volontariste et systématique, qu'à un grand événement, même si celui-ci était relayé par un blog et par différents acteurs sur Internet. Jean-Luc TAVERNIER souligne aussi que l'Insee craint parfois de donner l'impression de devoir se défendre. Le grand débat tel qu'il est envisagé n'est pas de nature à rassurer ceux qui sont animés par cette inquiétude.

En outre, la probabilité de disposer d'un budget dédié à une telle initiative paraît aujourd'hui nulle. Son coût devrait donc être financé par des redéploiements, même si le cœur de la réflexion n'est pas là. Jean-Luc TAVERNIER peine à imaginer, d'une façon générale, un grand événement relié à l'actualité qui serait susceptible de susciter l'adhésion ou la participation du grand public. Pour autant, il y a de nombreuses choses à faire. Les acteurs de la statistique publique doivent agir de manière « diffuse » pour expliquer, à chaque occasion qui se présente, tout ce qu'ils font. Jean-Luc TAVERNIER s'attache déjà à œuvrer en ce sens. Sans doute faut-il aussi faire preuve d'originalité. A titre d'illustration, l'action la plus faiblement dotée – mais non la moins intéressante – au titre des « investissements d'avenir » consiste, selon une idée chère à Michel Rocard, à financer des outils originaux pour susciter chez les jeunes l'envie de s'orienter vers des filières scientifiques et techniques. De telles initiatives sont conduites à la Cité des Sciences et de l'Industrie ou dans le cadre d'associations telles que « Les petits débrouillards ».

Pour l'heure, toutes les candidatures émanent de sciences « dures » (sciences expérimentales, physique, etc.). Les promoteurs de l'initiative souhaiteraient aussi que des sciences humaines et sociales soient présentes dans ce programme. Un outil pédagogique autour de la statistique publique, susceptible d'être utilisé dans les collèges ou dans les lycées pour décrypter des phénomènes tels que la hausse du SMIC (sources administratives des données produites, mode d'élaboration des données, etc.) constituerait un vecteur de sensibilisation et de vulgarisation intéressant à cet égard. Il y aurait là, pour Jean-Luc TAVERNIER, un moyen plus efficace de montrer l'utilité de la statistique publique et ce qu'elle fait qu'un grand événement qui se distinguerait plus difficilement de ce qu'organisent les organisations syndicales de l'Insee tous les deux ans. En outre, les medias pourraient trouver davantage d'intérêt dans une initiative de vulgarisation que leurs enfants pourraient commenter en classe au collège ou au lycée.

Jean-Pierre DUPORT assure que s'il paraît impossible du point de vue budgétaire d'organiser un grand débat, celui-ci n'aura pas lieu. Il précise toutefois n'avoir jamais envisagé une manifestation supposant une lourde infrastructure. Jean-Pierre DUPORT maintient également qu'il ne faut pas attendre que des doutes soient émis quant à la qualité du travail de l'Insee pour agir, car il serait alors trop tard. Il note que l'Insee ne s'interdit pas de réfléchir à une initiative qui ne coûterait rien au budget de l'Insee. Sans doute une réflexion peut-elle être ouverte quant aux pistes de financement envisageables parmi l'ensemble des acteurs de la statistique publique, même si plusieurs membres du Bureau n'étaient pas favorables à ce que le secrétaire général du Cnis soit dans le même temps le directeur de la communication de l'Insee. Pour le reste, un « grand débat » pourra peut-être voir le jour lorsqu'une conjoncture plus favorable se sera dessinée. De la même façon, travailler avec les medias ne coûte pas nécessairement cher et peut-être le Cnis peut-il apporter son concours dans une certaine mesure. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Jean-Luc TAVERNIER assure qu'il est possible de réserver un moment d'expression publique nationale afin de présenter le travail de la statistique publique. Un moment particulier peut être recherché afin de cristalliser les messages qui feront l'objet par ailleurs d'actions diffuses. Le système statistique se modernise, développe des outils et propose des actions de vulgarisation. Des initiatives conjointes peuvent évidemment voir le jour dans cette logique.

Roxane SILBERMAN signale qu'il y a un projet du côté du monde de la recherche européenne et internationale un projet d'organiser en 2013 un débat sur les grandes enquêtes en sciences sociales. Leur prise en compte dans les infrastructures de recherche demeure en effet fragile partout voire très difficile comme c'est le cas en France. Peut-être y aurait-il là une articulation possible à chercher avec la manifestation envisagée concernant la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il conviendra aussi de voir ce qu'entendent faire les promoteurs de l'Année internationale de la statistique. Il note que, selon la note d'information distribuée au cours de la présente

séance, s'inscrire à cette manifestation « ne crée aucune d'obligation d'aucune sorte ». Les objectifs mentionnés pour l'Année internationale de la statistique sont les suivants :

- sensibiliser le public au poids et à l'impact des statistiques dans de nombreux aspects de la société ;
- favoriser l'orientation des jeunes vers les statistiques et promouvoir le métier qu'elles représentent ;
- promouvoir la créativité et le développement de la science des probabilités et de la statistique.

Chacun peut aisément souscrire à de tels objectifs. Cette initiative pourra être de nouveau évoquée lors d'un prochain Bureau.

Jean-Pierre DUPORT remercie Stéphane ROZÈS et Sarah PINEAU pour leur travail et leur participation à la présente réunion.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée. La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 3 octobre 2012 (matin).